

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2014

Présents :

Franck RAYNAL - Éric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAoui - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Naji YAHMDI	procuration à	Benoît GRANGE
Gladys THIEBAULT	procuration à	Benoît RAUTUREAU
Gérard DUBOS	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dominique DUMONT

Secrétaire de séance : Karine PERES

\*\*\*

**Monsieur le Maire** soumet le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 novembre 2014 à l'approbation des élus.

Il donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « *C'est une remarque qui concerne les pages 36 à 41 du compte-rendu. C'était au moment du vote sur la construction du complexe sportif de Bellegrave. Simplement pour vous signaler que le compte-rendu écrit ne reflète pas exactement la manière dont s'est déroulée le vote. Le projet de délibération ne comportant pas les noms, vous les avez annoncés en séance. Ce qui était tout à fait normal, bien entendu. Mais vous avez mis d'abord au vote, les noms du jury. Moi-même je me suis abstenue. Je pense que l'ensemble des autres élus a du voter pour. Puis, après vous avez mis au vote le reste de la délibération et j'ai effectivement voté contre. Du coup, je m'abstiendrai sur l'adoption de ce compte-rendu parce que je trouve souhaitable que l'enregistrement ressemble au compte-rendu écrit et que si on a besoin que d'un seul vote vous ne nous fassiez voter qu'une seule fois.* »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame DEBAULIEU** qui déclare : « *Page 29, concernant la délibération 365, en réponse à notre demande de joindre la liste des associations auxquelles la Ville n'adhère plus et la liste des nouvelles associations, vous nous répondiez « nous vous ferons parvenir cette liste dans les prochains jours ». A ce jour, nous n'avons rien reçu.* »

**Monsieur le Maire** lui répond que ce sera corrigé. Il ajoute : « *Ce n'est pas très compliqué. Il suffit de faire la différence entre l'ancienne et la nouvelle liste pour voir ce qui ne fait plus l'objet d'adhésion. Il n'y a pas de problème pour vous la communiquer.* »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur HAURIE** qui déclare : « *En page 48, à la toute fin, et avant que vous n'ayez levé la séance, j'ai été amené à faire une intervention qui figure sur les débats oraux qui sont sur le site de la commune et qui ne figurent pas sur le compte-rendu. Comme cette intervention, je l'ai faite avant que vous n'ayez levé la séance, je demande à ce qu'elle figure au procès-verbal.* »

**Monsieur le Maire** répond : « *Je ne suis pas d'accord, j'avais levé la séance. Vous avez insisté pour continuer à parler mais j'avais levé la séance.* »

**Monsieur HAURIE** déclare : « *Les enregistrements font foi Monsieur le Maire.* » Ce dernier lui répond : « *Non, Monsieur HAURIE, j'avais dit que la séance était levée après*

*vous avez voulu reprendre la parole. J'ai dit : « Non Monsieur HAURIE, la séance est levée. » et cela ne figure effectivement pas parce que la séance était levée. »*

Le compte rendu est mis aux voix et Monsieur le Maire enregistre l'abstention de Madame CURVALE et de l'ensemble du groupe d'opposition sauf Monsieur ZAITER.

**Monsieur le Maire** annonce deux événements qui seront particulièrement importants au cours de la semaine.

Tout d'abord, mercredi à 18h30, aura lieu l'inauguration du Kiosque Culture Tourisme. « C'est un des éléments abordé lors de la venue d'Alain JUPPE la semaine dernière, sur le fait que la compétence Tourisme serait désormais assurée par Bordeaux Métropole à partir du 1<sup>er</sup> janvier, et nous en prenons notre part à travers l'inauguration de ce kiosque qui n'est donc pas un office du tourisme à part entière mais un relais de l'office de tourisme métropolitain qui verra le jour en 2015.

Deuxième événement particulièrement important c'est celui qui fait suite à un vote récent en conseil municipal, à savoir le baptême de l'esplanade devant l'école Aristide Briand du nom de Pierre AUGER. Je vous invite tous et toutes à venir à cette inauguration qui aura lieu en présence de la femme et la fille de Pierre AUGER, jeudi à 18h.

Je tiens aussi à informer le conseil municipal de la réouverture complète du centre social de l'Alouette qui avait fermé, je vous le rappelle, à la suite d'événements d'agressions et de violences, début octobre. Donc, nous avons eu enfin la réouverture complète du centre social au bénéfice des habitants du quartier.

Je tiens à remercier également l'ensemble des équipes techniques de la Ville pour le succès des animations de Noël. Nous avons vu ce week-end, et notamment samedi, de très belles animations qui ont rassemblé beaucoup de citoyens pessacais et, je pense hors de Pessac, sur la place du centre-ville. Les animations de Noël ont lieu un peu partout. On a pu illuminer Toctoucau, il y a quelques jours. Les festivités continuent et je tiens à remercier particulièrement celle qui en fut l'instigatrice au niveau des élus, à savoir Aurélie DI CAMILLO. »

\*\*\*

**Monsieur le Maire** déclare : « *Nous allons entrer dans le point essentiel de ce conseil. Il est essentiel pour le conseil mais il est essentiel dans une année municipale puisque c'est la délibération concernant le budget primitif pour l'exercice 2015. Vous le savez, nous sommes élus depuis fin mars, en place depuis avril. Nous avons continué l'exécution d'un budget qui n'était pas à proprement parler le notre mais que nous avons exécuté pour la partie qui n'était pas modifiable et nous avons modifié un certain nombre d'éléments en cours d'année à travers les décisions modificatives. Cette délibération montrera notre premier acte fort de gestion pour la mandature à savoir le budget pour l'année qui vient. Nous aurons d'abord une présentation des éléments financiers par Madame MAGNIER et ensuite chaque adjoint fera une présentation brève mais synthétique, concise et, je pense, éclairante de son domaine d'activités dans l'année qui va venir. »*

Puis il donne la parole à **Madame MAGNIER** qui déclare : « *Avant de rentrer dans la présentation détaillée de ce budget, je voudrais vous en faire une synthèse générale. Ce budget répond à quatre objectifs. Le premier, absorber l'ensemble des augmentations de nos dépenses liées à des décisions nationales, notamment et pour ne citer que les plus importantes en terme de coûts financiers, les augmentations liées aux rythmes scolaires et les augmentations liées à la progression des charges salariales. Les impacts de ces augmentations ont déjà été présentés lors du dernier conseil municipal, lors du débat d'orientations budgétaires. Je rappelle qu'ils pèsent pour près de 4,1 % dans nos dépenses réelles, c'est à dire 2,4 M€ sur 58,6 M€ de dépenses réelles.*

*Le deuxième objectif est d'absorber la baisse des dotations de l'État, baisse essentiellement portée par la part forfaitaire de la DGF et près de trois fois plus importante en 2015 qu'elle ne le fut en 2014. En effet, notre dotation DGF sera ponctionnée en 2015*

de 1,2 M€ contre 460 000 € en 2014.

Le troisième objectif, c'est de préserver le pouvoir d'achat des Pessacais en n'augmentant pas les taux d'imposition communaux.

Et le quatrième et dernier objectif, et pas des moindres, c'est de préparer les conditions d'une politique d'investissement plus dynamique.

Le budget primitif 2015 permet de faire entrer notre commune dans un cercle vertueux où la progression des dépenses d'investissement reprend le pas, comme nous l'avions annoncé, comme nous l'avions souhaité, sur les dépenses de fonctionnement qui elles doivent être maîtrisées.

Quels sont les trois faits marquants de ce budget primitif ?

Premièrement, il met un frein sensible à la progression des dépenses de fonctionnement réelles qui croîtront en 2015 de 0,7 %, passant de 58,157 M€ à 58,568 M€.

Depuis 2010, il y a eu une progression régulière sauf en 2012 et 2013, mais là il s'agissait d'un point technique puisqu'en 2012, l'activité de restauration de la municipalité qui était assurée en régie a été confiée à la DSP ANSAMBLE, d'où un effet mécanique de baisse des charges pour la mairie et qui retrouvera sa contrepartie sur la partie recettes puisque c'est ANSAMBLE qui désormais perçoit les recettes.

Un niveau de progression des dépenses qui commence à s'infléchir sur 2015. Pour rappel, la progression des dépenses entre 2010 et 2014 s'est située entre 1 et 2 M€ par an.

L'autre point marquant de ce budget c'est l'autofinancement qui va être un peu en baisse l'an prochain puisqu'il va passer de 4,011 M€ à 3,436 M€, mais il est préservé. Il faut bien avoir en tête un élément, c'est que l'autofinancement baisse parce que d'une part, nous n'augmentons pas les impôts et surtout parce qu'on a deux effets mécaniques, d'une part la baisse des dotations de l'État, 1,2 M€, et d'autre part les rythmes scolaires, 1,2 M€.

Ce qu'il faut avoir en tête c'est que sans l'un de ces deux impacts, notre autofinancement en 2015 aurait été de 4,6 M€, c'est à dire 3,4 M€ plus 1,2 M€ liés à la baisse de la DGF ou 3,4 M€ plus 1,2 M€ liés aux rythmes scolaires. Cela correspondrait à un niveau d'autofinancement équivalent à celui de 2006 ou de 2012 par exemple.

Le troisième fait marquant de ce budget, comme nous l'avions annoncé et comme nous le mettons en œuvre, c'est commencer un rééquilibrage des dépenses de fonctionnement au profit de dépenses d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement vont progresser de 0,7 % tandis que la croissance des dépenses d'équipement sera de 1,7 %. cela reste modeste. Elles vont passer de 11,2 M€ à 11,4 M€, mais elles marquent le pas sur les dépenses de fonctionnement.

C'est clairement un changement de cap dans la gestion des affaires. C'est celui que nous avons annoncé. C'est celui que nous avons voulu et c'est celui que nous mettons en œuvre dès à présent.

De manière plus détaillée, en terme de mouvements réels, le montant de ce budget primitif s'élève à 76,05 M€ contre 76,31 en 2014, avec une section de fonctionnement qui s'élève à 62,04 M€ contre 62,21 M€ ; les dépenses réelles qui progressent de 0,7 % passant de 58,16 M€ à 58,57 M€ et une section d'investissement en quasi stagnation à 14 M€. On retrouve les 11,43 M€ qui correspondent aux dépenses de fonctionnement portées sur les chapitres 20 et 23 qui elles sont en légère progression. A noter, une légère baisse des dépenses financières de l'ordre de 300 000 €, c'est expliquée par deux phénomènes, d'abord nous n'utiliserons pas une ligne de crédit de 300 000 € et puis et surtout, comme Pessac n'a pas emprunté en 2014, nous avons une baisse de la charge financière.

De manière un peu plus détaillée, pour la première fois, indépendamment des effets techniques et de l'effet 2012/2013 lié à un changement de périmètre sur la restauration, les recettes de fonctionnement vont être en baisse en 2015, passant de 62,129 M€ à 62,005 M€ soit un recul de 0,26 %.

Nous n'augmenterons pas les taux d'imposition communaux. Je vous rappelle que sur les années précédentes il y avait eu trois augmentations des taux de fiscalité et surtout nous avons d'autres éléments liés à la baisse de la DGF de 1,267 M€ pour s'établir à 7,930 M€.

L'autre poste de ressources est constitué par les impôts locaux. Les seules augmentations qu'on peut noter, mais qui sont liées à des éléments qui nous échappent complètement,

sont liées à la progression des valeurs cadastrales et à la progression des bases physiques que nous avons provisionnées dans nos comptes à 1,95 % pour ce qui concerne la taxe d'habitation et à 2,15 % pour le foncier bâti. Déjà se sont des progressions prudentes et un peu en retrait par rapport aux estimations et à ce qui a été réalisé sur les années précédentes.

Autre sources de recettes inscrite au chapitre 73 de notre budget, les recettes issues des droits de mutation, liées aux cessions immobilières qui s'effectuent dans l'année. Par nature, ce sont des éléments très difficiles à prévoir. On ne peut pas savoir combien il y aura de cessions l'an prochain sur le territoire. Elles ont été provisionnées dans nos comptes de manière plutôt prudente par rapport aux années passées à hauteur de 1,9 M€. Avant de rentrer dans le volet des charges de personnel qui constitue le poste de dépenses le plus important, il faut ramener la progression des dépenses de 0,7 % à deux chiffres qui me semble-t-il sont importants. 0,7 % c'est moins que l'inflation prévue en 2015. Nous allons tout faire pour avoir un pilotage qui soit moindre que l'inflation. Et surtout, et c'est là que nous marquons le changement de cap, c'est 2,2 % de moins que le rythme annuel de progression des dépenses qui était observé sur la mandature passée. Entre 2008 et 2013, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté en moyenne de 2,9 % chaque année. C'est à dire 1,4 M€ par an. La progression 2015 va être ramenée à 410 000 €.

Pour maîtriser ces dépenses de fonctionnement, il est important de regarder la progression des charges de personnel. En 2015, on passe de 33,67 M€ à 34,23 M€ soit une progression de 1,68 %. Deux mouvements sont à prendre en compte. D'une part, nous avons les effets subis liés aux augmentations imposées par l'État et qui pèsent pour 3,25 %, 800 000 € d'impact au titre de ce chapitre 12 liés aux rythmes scolaires, 270 000 € liés à l'augmentation des grilles des catégorie B et C, 250 000 € lié à l'augmentation du taux de contribution retraite. A ces effets subis, se rajoutent les décisions locales, notamment, toutes les mesures liées aux avancements d'échelon et qui pèseront pour 360 000 €. L'ensemble de ces éléments pèserait, si nous ne faisons rien, pour plus de 4,5 % et comme annoncé, nous avons travaillé et fait en sorte que nous n'ayons pas un impact de 4,5 % mais seulement de 1,68 %, en travaillant sur le redimensionnement des effectifs et plus particulièrement sur le non remplacement de certains départs en retraite, sur le non remplacement de certains postes de CDD et sur le non remplacement de postes tout court. Cela concerne 20 postes en 2015, 10 postes de départ en retraite qui ne seront pas remplacés, 7 CDD et 3 postes qui ne seront pas remplacés.

Inscrites au chapitre 65 de notre budget, nous retrouvons les subventions au CCAS et aux associations. Les subventions aux associations progressent légèrement de 4,74 M€ à 4,83 M€ et une stabilité pour le CCAS à 4,9 M€.

Enfin, le dernier poste est le poste des charges générales, avec un élément nouveau, pour la première fois ce poste va diminuer puisqu'il va passer de 12,3 M€ à 12 M€ en 2015, soit une baisse de 2 %. D'une part nous avons fait la chasse au gaspi dans le sens où nous avons essayé de réduire et de focaliser nos choix d'arbitrage sur les dépenses les moins productives, à moindre efficacité administrative et puis, d'autre part, nous avons aussi opéré un changement de méthode, comme les budgets se préparent et le dialogue budgétaire s'effectuent en octobre et en novembre, nous avons regardé quel serait le probable de dépenses en 2014, service par service, et nous avons reporté ce montant, lorsque c'était possible, sur 2015.

Dès 2015, nous imprégnons une première augmentation de ces dépenses de 200 000 € puisqu'elles passeront de 11,2 M€ à 11,4 M€, avec un niveau de dépenses courantes qui s'élèvera à 5,3 M€ et des dépenses individualisées à hauteur de 6,1 M€. Le détail de ces dépenses d'investissement a été fourni dans le document de synthèse. En dépenses courantes, on retrouve les équipements pour les écoles, la jeunesse, les sports, la culture et la vie associative pour 0,5 M€, l'informatique, l'administration générale et les moyens généraux à hauteur de 1 M€, les travaux courants tous bâtiments pour 1,6 M€, les réseaux et la voirie pour 0,8 M€, le foncier pour 0,5 M€, les parcs, espaces verts et environnement pour 0,6 M€ et des travaux divers pour 0,3 M€.

Pour les dépenses individualisées ou grandes opérations, il y a, notamment, des travaux

sur le Complexe sportif de Bellegrave (0,5 M€), l'École Joliot Curie (0,5 M€), CTM et serres municipales (0,4 M€), voirie et enfouissement (0,8 M€), le SDAL (0,2 M€), l'enveloppe accessibilité et thermique (0,8 M€), les groupes scolaires pour le plan numérique (0,6 M€), des acquisitions foncières pour (0,9 M€) et la réhabilitation du hall Roger Vincent 1 et 2 (0,5 M€)

Concernant l'annuité de la dette, Pessac n'ayant pas emprunté en 2014, elle baissera légèrement, sachant que notre encours se situera à 9,8 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2015 contre 10,5 € au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Nous aurons remboursé en 2014 près de 700 000 €.

Concernant le financement des dépenses d'investissement réelles (12,56 M€), elles seront financées à hauteur de 62 % par de l'emprunt, pour 27 % par de l'autofinancement, pour 9 % par des dotations, notamment le FCTAV, et à hauteur de 2 % par des subventions.

La répartition par politiques des dépenses d'équipement est la suivante : aménagement urbain (28%), services généraux (22%), enseignement (18%), sport et jeunesse (15%), culture (7%), famille-logement-social (7%), action économique (2%) et sécurité (1%). »

**Monsieur le Maire** remercie Madame MAGNIER et donne la parole aux différents adjoints pour la présentation thématique et donne la parole à **Monsieur MARTIN** qui déclare : « Quelques éléments concernant la maintenance et l'entretien des bâtiments de la Ville pour un budget total de 1,640 M€ avec notamment 570 000 € pour le secteur scolaire, 310 000 € pour les sports, 183 000 € pour la culture et 125 000 € pour le secteur associatif. Le reste étant réparti sur l'administration, la jeunesse, l'enfance, le social et l'économie. Concernant le fonctionnement, on est sur un budget d'un peu plus de 3,4 M€ avec une dépense en eau de 248 000 € identique à l'année 2014, en électricité de 1,450 M€ compte tenu de l'augmentation des coûts d'électricité (+8,6%), en chauffage de 615 000 € qui, par contre, est inférieure de 10,5 %, en entretien et réparation pour 335 000 €, en contrôles réglementaires obligatoires pour 554 200 €, et diverses dépenses pour 188 400 € et le concours de Bellegrave pour 80 000 €.

Concernant les opérations pluriannuelles, les travaux prévus pour 2015 sont : l'installation de la direction des sports au château de Bellegrave, la toiture des tennis de Camponac, l'isolation de Joliot Curie, la Maison du Combattant, l'extension des maisons municipales de Cap de Bos et de Toctoucau, le suivi des travaux de mise en accessibilité et de rénovation thermique.

Les opérations suivantes (définitions des programmes, études préalables...) vont être engagées pour le complexe sportif de Bellegrave, pour le sol sportif de la salle Roger Vincent 1, les tribunes de Roger Vincent 2, la rénovation de la salle du Royal, la Maison des Associations, la maison municipale La Paillère-Compostelle, la Halle couverte de Cap de Bos et la restructuration de sites scolaires dont essentiellement l'école Jean Cordier. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame TRAUTMANN** qui déclare : « Pour cette délégation dont j'ai souhaité qu'elle intègre l'économie sociale et solidaire dans le développement économique et qu'elle fasse le lien avec la place de chacun dans l'entreprise, nous avons fixé deux objectifs. Le premier, relancer la dynamique de développement économique au service des entreprises et de l'emploi avec trois points à privilégier : améliorer l'attractivité de Pessac pour les entreprises. Pour les entreprises du numérique, il faudra développer les capacités d'accueil en centre-ville pour permettre l'accueil et le développement des start-up. Pour les autres PME/TPE, il faudra améliorer l'offre immobilière en locaux d'activités de qualité et à des prix abordables. C'est dans ce sens que va le projet d'aménagement des terrains qui appartiennent à la CUB au cœur de la zone industrielle de Bersol.

Deuxième axe, renforcer les liens avec les entreprises du commerce et de l'artisanat. Concernant le commerce, nous relançons la fédération des associations de commerçants de Pessac, nous renforçons les liens avec et entre les associations de commerçants de quartier, nous facilitons et faisons la promotion des animations commerciales.

Concernant l'artisanat, la Mission de Développement économique a initié et participe à une étude menée avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat sur 140 entreprises avec trois

*questions : Les enjeux de la transmission, de la succession du chef d'entreprise ; Les besoins en terrains et locaux professionnels ; La potentialité de création d'entreprise.*

*Troisièmement, rénover le parc d'activités de Bersol avec la CUB pour partenaire, en aménageant le cœur du parc sur les terrains appartenant à la CUB pour y créer une centralité qui deviendra un lieu de vie avec un pôle de restauration et des services pour les salariés et les entreprises. L'étude pré-opérationnelle menée avec la CUB définira et planifiera les travaux de requalification du Grand Bersol.*

*Le deuxième axe est de renforcer l'efficacité et la lisibilité de l'ensemble des dispositifs d'insertion dans le monde de l'entreprise selon trois axes.*

*Tout d'abord, faciliter l'insertion professionnelle des habitants de Pessac en soignant l'accueil, orientation des publics en recherche d'emploi, en renforçant l'accompagnement vers l'emploi avec l'aide du dispositif PLIE et en assurant le suivi des personnes en contrat aidé embauchées par la Ville. J'ajoute aussi le renforcement du partenariat avec les entreprises locales en lien avec la Mission économique et le Club des Entreprises de Pessac.*

*Ensuite, il faut favoriser l'autonomie et la citoyenneté par l'accès aux savoirs de base en développant les compétences de base nécessaires à l'accès en entreprise, la rédaction d'un CV, la préparation d'un entretien d'embauche ou l'opération Tremplin pour l'emploi, qui a eu lieu il y a quelques jours, en renforçant le socle commun de compétences pour la réalisation de son parcours professionnel par les formations de base dispensées à l'Atelier de pédagogie personnalisée (Français, Mathématiques, Informatique ou encore le Français Langue étrangère).*

*Enfin, renforcer la cohérence territoriale des dispositifs liés à l'insertion professionnelle en maintenant et en soutenant les partenaires locaux, en particulier les structures d'insertion par l'activité économique de notre territoire. Et ils sont nombreux ENVIE GIRONDE, l'AIPAC, BATI-ACTION, Alliance Rive Gauche, Fringuette et aussi les deux groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification. En co-animant le volet insertion du nouveau projet de contrat de ville qui sera signé en juin laissant ainsi le temps à la négociation avec les services déconcentrés de l'État, Département, Région, la CAF mais aussi Pôle Emploi, les citoyens, les bailleurs sociaux, les transporteurs ou encore les chambres consulaires. Et enfin, en définissant pour la Mission de Développement Économique un plan d'action à partir des résultats de la fameuse étude menée sur les entreprises artisanales. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur MARTIN** qui déclare : « *En ce qui concerne le domaine public, nous sommes sur un budget de fonctionnement stable, de l'ordre de 40 000 € avec la maintenance du patrimoine de voirie, essentiellement le curage des fossés communaux, et la maintenance du matériel de protection contre la circulation et la gestion du matériel de stationnement (bornes escamotables, horodateurs, radars pédagogiques).*

*En investissement, le budget se répartit en trois axes principaux : l'éclairage public et les réseaux (la dissimulation des réseaux allée Radio, avenue Montesquieu, avenue Jean Jaurès, le remplacement ou le déplacement de candélabres, la rénovation de réseaux vétustes à Madran et puis le SDAL avec environ 200 points lumineux renouvelés chaque année, 280 cette année, et les illuminations de Noël ; le mobilier urbain, les plaques de rues et la signalisation ; la rénovation du revêtement de plusieurs rues communales puisque sur les 350 km de voirie de Pessac, il y en a 6 km qui sont des rues communales essentiellement dans le quartier de Toctoucau, ainsi que la création de l'allée Alice Héliodore Gallienne avec une convention de participation financière avec la CUB. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur BENEYTOU** qui déclare : « *A noter, le lancement des États généraux du sport ayant pour objectif la mise en place du Projet Sportif Local pour Pessac, la création de la Maison du Sport qui est un espace regroupant les services et ressources mutualisés (services municipaux, Office Municipal des Sports, les clubs omnisports et les associations sportives unisport). Les grands chantiers sportifs à*

*venir seront la construction du Complexe sportif de Bellegrave, la réfection de la couverture des terrains de Tennis de Camponac, la réfection et le réaménagement des salles Roger Vincent 1 et 2, la réfection du COSEC de Saige, la réfection de la piste d'athlétisme de Cap de Bos. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame DULAURENS** qui déclare : « *Nous avons une ambition culturelle affirmée au travers du bilan et de l'écriture d'un nouveau Projet Culturel nécessaire au bout de quelques années- il faut rester inventifs et attentifs -, de la mise en place d'un schéma municipal de développement de la musique pour prendre en compte l'ensemble des pratiques musicales de la Ville, de l'inscription des projets culturels dans l'espace métropolitain. Enfin, une véritable ouverture de saison, mutation dynamique de la nuit Défendue permettra de lancer la saison « Pessac en Scènes » auprès des publics.*

*Nous avons des projets pour tous les Pessacais par une programmation éclectique et pluridisciplinaire pour le plus grand nombre dont la labellisation Itinéraire Culturel Européen et UNESCO de la Cité Frugès – Le Corbusier avec un examen en juin 2016 et une valorisation de l'Éducation Artistique et Culturelle avec la prise en compte des projets de médiation culturelle.*

*Il y aura une structuration lisible pour tous les habitants avec deux pôles : le Kiosque Culture et Tourisme avec une mise en avant de l'information culturelle et touristique en centre-ville dans un lieu convivial et performant (billetterie, documentation, projets avec l'Office de Tourisme Métropolitain) et le Pôle culturel de Camponac avec un renforcement de l'attractivité du site avec une médiathèque modernisée, accueillante, ouverte à tous les publics, un secteur Image et Son bonifié intégrant le fonds de l'Espace Histoire Image, la confirmation de l'installation d'une maison de la Musique avec les deux écoles de musique de Verthamon et de l'Espace musical et le rassemblement des services de la Culture. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur CAPOT** qui déclare : « *Classiquement le budget de l'urbanisme est coupé en deux parties. En terme de fonctionnement, le service Aménagement et Habitat consommera 30 000 € : 20 000 € au titre de la subvention A'urba afin de reconduire un certain nombre d'études et 10 000 € pour l'organisation de la concertation/communication sur le PLU. Pessac souhaite appuyer l'enquête publique de la CUB qui doit intervenir à l'automne 2015 par une manifestation qui lui sera propre et vraisemblablement sous la forme d'une exposition. En termes d'investissement, seul le foncier a un budget affecté de 1,4 M€ afin de reconstituer des réserves foncières, d'acquisition en lien avec le Bourgailh et le zoo, la trame verte et bleue, point fort de notre PLU puisque articulé sur le projet du budget notre projet de PLU souhaite doubler les protections paysagères au titre du Code de l'urbanisme, protections qui passeraient de 300 ha à 603 ha. Cette ligne de crédit nous permettra l'acquisition des fonciers indispensables et stratégiques à ces protections. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame GAU** qui déclare : « *Le CCAS avec un budget de quasiment 8 M€ et une subvention d'équilibre versée par la commune de 4,9 M€, propose la prise en charge des personnes âgées. Nous engageons une politique seniors qui s'appelle la politique du « bien-vieillir » et qui place la qualité de vie et la santé de nos aînés au centre de nos préoccupations avec une diversification des services, des actions de prévention accessibles à tous. Nous agissons sur la proximité des actions. Concernant le foyer-logement les Tulipes qui héberge 44 résidents, il s'agit de rédiger le projet d'établissement en intégrant un volet d'animation ainsi qu'un volet de prise en charge médico-sociale pour permettre une ouverture de l'établissement sur l'extérieur, avec une amélioration du cadre de vie.*

*En matière de Petite Enfance, composée de 27 structures, nous proposons la variété et la qualité des modes d'accueil des enfants de 3 mois à 4 ans avec un accueil, une commission d'attribution et une convention unique pour l'ensemble des structures communales et associatives. Nous engageons également un gestion rigoureuse du service*

*contraint par la Prestation Service Unique applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2015 qui concerne un présentisme affirmé et la fourniture de certains produits pour les enfants.*

*En matière d'action sociale, nous luttons contre la précarité avec le développement et la pérennisation financière des actions collectives, nous renforçons des partenariats institutionnels et associatifs afin de travailler ensemble autour des demandes d'aides sociales facultatives. Enfin, nous soutenons un projet d'épicerie solidaire.*

*Au niveau de la santé et du handicap, une programmation d'actions est en cours en s'associant aux événements nationaux et mondiaux en matière de santé publique, un Contrat Local de Santé est en réflexion et sera concrétisé par la réalisation d'un diagnostic en vue d'obtenir une cartographie territoriale de professionnels de santé, d'associatifs, d'institutions dans chacun des quartier de la commune. Une déclinaison de besoins est en cours afin de favoriser l'accès aux soins avec trois types de public ciblé : les jeunes, les adultes en situation de précarité et les personnes âgées. Un point d'accueil unique Handicapé est en réflexion au niveau de la Mairie et enfin la mise en place d'une commission annuelle d'accessibilité.*

*Enfin concernant le logement, nous avons pensé, et c'est déjà acté, à une restructuration de l'accueil avec une relocalisation au CCAS. Nous proposons un accompagnement renforcé des personnes en difficulté sociale et la gestion rigoureuse des nouvelles livraisons de logement sociaux à Arago et l'Artigon. »*

**Monsieur le Maire** précise que : *« concernant le Contrat Local de Santé ce sera la métropole qui contractualisera au nom de l'ensemble des communes la composant. Il existe déjà un Contrat Local de Santé au niveau de Bordeaux et après contacts successifs avec l'ARS, cette dernière préfère ne pas contractualiser avec chaque commune mais s'appuyer sur une démarche métropolitaine. Nous prendrons une part éminente dans ce projet puisque nous étions très moteur pour que cela puisse arriver et c'est ainsi que nous l'envisageons. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur LANDREAU** qui déclare : *« Une première délégation qui est le Développement Durable et la Participation éminemment transversale et qu'on a pu retrouver dans les divers discours précédents. La Ville de Pessac assume pleinement son rôle et rentre dans la transition écologique matérialisée par une loi au niveau national dite Loi de transition énergétique. La Ville se doit d'être exemplaire d'un point de vue écologique mais en plus de ça notre mot d'ordre ce sera mobilisation citoyenne et mobilisation partenariale, vis-à-vis des différents acteurs du territoire et de la future métropole dans toutes ces déclinaisons. Dans ce cadre-là, l'année prochaine, nous aurons une nouvelle stratégie locale de Développement Durable concertée et articulée en adéquation avec la métropole. Il y aura des sensibilisations et des formations citoyennes au changement climatique. Et enfin, pour matérialiser cette volonté de participation démocratique que nous avons, il y aura en 2015 la création du Conseil Économique et Social Local qui se voudra plus participatif et intégrant les volontés de chacun des acteurs au niveau pessacais.*

*En matière d'environnement, la Ville de Pessac est une ville écologique aux portes de la métropole. Comme rappelé lors du DOB, mais aussi aujourd'hui par Nathalie MAGNIER, la ville est dans une contrainte budgétaire forte donc des services seront recentrés sur des compétences que nous voulons développer aujourd'hui. J'en veux pour preuve la mise en place d'un plan stratégique d'investissements pour 2015 sur les espaces publics pessacais à savoir les parcs, les espaces verts ; Notre volonté est de faire que chaque Pessacais soit à moins de 10 minutes d'un parc aménagé à long terme.*

*Nous avons le projet du Bourgaillh qui démarrera dans sa phase d'étude en 2015, mais de façon plus opérationnelle, la mise en place d'un sentier de découverte nature au Bois du Peugeot pour 90 000 € ou la seconde phase de l'aménagement écologique du Parc de Jozereau pour 145 000 €.*

*Enfin, Pessac, ville écologique, avec l'extension et la généralisation du zéro phyto engagé il y a quelques années et que nous voulons généralisé, le programme « Un jour, un arbre »*

*que nous avons lancé, l'objectif est de 365 arbres plantés par an en respectant les périodes de plantation, le ramassage des déchets verts qui sera pérennisé en 2015 sous un nouveau dispositif que nous vous présenterons et enfin, quelque chose de très fort dans notre politique écologique pessacaise, c'est l'intégration au PLU de la trame verte et bleue, imprégnation dans le PLU des continuités écologiques, que cela soit au niveau des différentes rivières que nous avons à Pessac, qui ont tendance à être un peu oubliées, mais aussi des continuités vertes, arborées. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame MAGNIER** qui déclare : « *Sur les Finances on inaugure puisque l'an dernier il n'y avait pas eu de présentation sur les Finances. Bien évidemment, au-delà de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de contribuer aux chantiers de pilotage transversaux, le premier objectif c'est la mise en œuvre d'une comptabilité par politique publique. Je devrais préciser, cela parlera à plus de personnes, je parlerai d'une comptabilité analytique par politique publique. L'idée derrière cela c'est de pouvoir connaître précisément ce qu'on appelle dans les finances privées, mais cela parlera à tout le monde, un coût complet par politique publique. Parce qu'effectivement, quand on a des arbitrages à faire, il est quand même préférable lorsque le volet financier est abordé d'avoir des éléments précis de coût et quand on regarde ce qui se passait jusqu'à présent, même s'il existe un certain nombre d'éléments, ils sont généraux. Par exemple, si on veut précisément connaître ce que nous coûte un événement culturel en particulier, entre les dépenses de masse salariale, les dépenses diverses d'investissement, les charges diverses et variées, on ne peut pas avoir aujourd'hui une vision globale et complète des coûts. Donc cela ne facilite pas les arbitrages. Nous allons mettre en place ce dispositif et ce reporting analytique courant 2015. C'est un sujet qui avancera aussi en tenant compte des travaux de mutualisation de la métropole qui dispose notamment au niveau des outils informatiques d'un logiciel qui permet de dresser ce type de problématique.*

*Le deuxième chantier sur lequel nous allons travailler concerne la relation de service et les relations financières avec les associations. Nous avons entamé depuis juillet un travail de valorisation des coûts et des services rendus aux associations qu'il s'agisse des locaux mis à disposition, des travaux d'impression, des prêts de matériels, des dotations sur des événementiels et diverses interventions techniques. Ça prend un peu de temps parce qu'il y a une construction méthodologique à respecter, notamment sur la valorisation des locaux, qui est le point le plus important. Ces travaux sont en cours et ils feront l'objet d'une présentation, en lien avec Madame MONLUN, auprès des associations dans le courant de l'année 2015.*

*Le service financier va évidemment travailler à renégocier la dette auprès de nos principaux organismes financeurs. L'objectif étant de diminuer les frais financiers avec une dette dont le taux moyen est à 4,17 %.*

*Enfin, on va travailler sur la dématérialisation des factures et pièces justificatives, travail qui sera adapté et avancera à un rythme en fonction et conjointement aux travaux de mutualisation de l'exécution budgétaire qui s'opère aujourd'hui avec la métropole.*

*Pessac participe de manière active à ces travaux de mutualisation sur le volet financier qui est important. Ces travaux vont continuer durant 2015.*

*Maintenant en matière numérique, l'enjeu c'est de faire du numérique un outil de proximité pour les citoyens ainsi qu'un vecteur de performance administrative et économique. Sur 2015, nous allons travailler dans la continuité sur certains chantiers déjà lancés par la précédente équipe. Puis, nous allons lancer des études sur de nouveaux projets. Concernant le numérique au service des administrés, on s'inscrit plutôt en prolongement de ce qui a été déjà lancé, notamment la couverture THD, Très Haut Débit, avec un travail de remise à plat des plannings ORANGE et NUMERICABLE. Après trois rendez-vous, on a du mal à obtenir de la visibilité sur les plannings de déploiement notamment auprès d'ORANGE. Donc, maintenant on peut dire grands secteurs pessacais par grands secteurs pessacais, où la fibre sera déployée. Cela ne correspond pas à la notion de secteur telle que nous nous l'avons posée mais on a au moins un échéancier. Nous reprendrons contact*

avec NUMERICABLE lorsqu'ils auront fini leurs opérations de fusion en interne. Pour information, tout de même, 85 % des Pessacais aujourd'hui ont un débit de plus de 30 Mb, ce qui est déjà pas mal.

Sur le site Internet de la ville, là-aussi on va être dans le prolongement des actions passées. Un certain nombre de e-démarches existent sur le site. Nous allons les compléter. Nous incluons sur le site des informations par secteur pour avoir accès à l'actualité de votre secteur, savoir quels sont les travaux prévus, ...

Nous allons dans le premier quadrimestre mettre en place un moteur de recherche d'emploi en partenariat avec une belle start-up de la région qui s'appelle JOBIJOBA ; On s'est aperçu que la rubrique la plus recherchée était la rubrique Emploi. Donc, puisque les Pessacais viennent sur le site pour rechercher des emplois à la Mairie, on s'est dit qu'il y avait certainement un service plus large et on a décidé de proposer ce moteur de recherche.

Sur le site Internet, nous allons y concentrer les sites web périphériques de la Ville. C'est une démarche totalement à l'inverse de ce qui se faisait avant. La Mairie gère à peu près 12 ou 13 sites qui ont une existence indépendante du site de la ville. Or, si on veut, et on souhaite, donner beaucoup de visibilité à un site pour des événementiels autant qu'il soit rattaché au site de la Mairie qui lui a beaucoup de visiteurs par mois.

Pour l'administration, nous allons poursuivre ce qui avait été lancé précédemment à savoir la dématérialisation des actes et surtout l'équipement des élus en terme de portable ou de tablette et surtout avec un processus de e-délibération qui nous permettra à tous, élus de la majorité comme de l'opposition, de pouvoir avoir accès aux commissions préparatoires et aux délibérations sous format électronique. D'ailleurs, certains élus testent actuellement du matériel informatique.

Au chapitre, et là on est plutôt dans la nouveauté, le numérique pour une ville apprenante et solidaire. Le plan numérique des écoles va se poursuivre en 2015. Nous allons finir de raccorder certaines écoles au THD. Et nous lançons un projet transversal « Culture Code ». Derrière ce projet, l'idée est de pouvoir proposer une offre sur le territoire qui puisse fédérer plusieurs populations, notamment les jeunes, les primaires, les collégiens, les lycéens mais aussi leurs parents et pourquoi pas leurs grands-parents autour de la découverte de la programmation informatique, le code, et les nouveaux usages du numérique. L'idée est de passer notamment auprès des jeunes d'un usage où on a l'habitude de consommer du numérique sans forcément avoir une vision éclairée sur son mode de fonctionnement. On a trois volets qui vont concerner ce projet transversal : un premier volet pour l'instant appelé « Coding Kids », il s'agit de pouvoir proposer au travers d'animations périscolaires à des enfants notamment primaires de faire une découverte du code. Un autre volet un peu plus large, qui va s'adresser à d'autres populations, au travers d'animations culturelles et événementielles pour avoir une sensibilisation au code informatique qui commencera dès le premier semestre et si on peut dès le premier quadrimestre 2015 avec des ateliers que nous allons mettre en place et des coding-goûters. Un dernier volet que nous avons appelé Numérique et Solidarité qui doit nous permettre de pouvoir expérimenter, toujours pareil autour de la thématique de ces nouveaux apprentissages, pour fédérer de nouvelles populations, populations fragilisées, en décrochage scolaire, ou en terme d'emploi, et de pouvoir bâtir même à titre expérimental en lien avec les structures sociales. Il s'agit d'ouvrir en 2015 un projet de réflexion, de pouvoir ensuite le chiffrer et de pouvoir ensuite le déployer.

Le numérique au service du dynamisme économique, Madame TRAUTMANN en a parlé. Nous lançons une étude pour bâtir la « Cité des start-up ». Nous avons des start-up sur le territoire pessacais, il s'agit non seulement de retenir ces start-up qui croissent et aussi d'en attirer de nouvelles. Et on sait tous que pour elles qu'est ce qui est important, puisqu'en général elles emploient du personnel assez jeune, c'est de pouvoir avoir accès à des espaces modulaires, de pouvoir être implantées près d'un centre-ville et des moyens de transport.

Il faut pouvoir construire une offre globale sur le cycle de vie des start-up, les faire émerger, les accompagner et les implanter sur Pessac. Aujourd'hui, UNITEC est là pour ça,

*cet organisme détecte les porteurs de projets et les accompagne en terme de conseils. Il mobilise des financements, donne accès à des réseaux. En sortie, le boulot de la Mairie c'est, pour retenir ces start-up sur la ville où elles ont été incubées, de leur proposer du foncier et des bâtiments.*

*Bien évidemment, le numérique est très actif et participe à tous les travaux de mutualisation de la CUB qui se poursuivront en 2015. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur MAGES** qui déclare : « *Ma délégation est triple : Éducation, Jeunesse et Restauration scolaire.*

*En matière d'éducation, au niveau des bâtiments scolaires, est prévue l'adaptation à la dynamique des effectifs. Pour cette rentrée, il y a eu une augmentation de 2,4 % des effectifs de manière globale et de 3,3 % au niveau des maternelles. Ce qui nous interroge sur les conditions d'accueil de ces enfants en matière de restauration scolaire et de dortoir. Concernant la mise à niveau du patrimoine scolaire et la mise aux normes handicap et thermique, c'est surtout la vétusté et le vieillissement du patrimoine scolaire qui sont à considérer. Le patrimoine scolaire pessacais date des années 70 avec beaucoup de restructurations à mettre en place. Tout cela sera intégré au Plan Pluriannuel des Investissements.*

*Concernant l'école, 2015 sera l'année de la mise en œuvre et de l'évaluation de la réforme des rythmes scolaires, en interne en termes RH et financiers, et en externe avec un bilan en juin 2015.*

*Une démarche prospective Carte scolaire va être lancée. Elle est multidimensionnelle et intégrera plusieurs données. Des données relatives au patrimoine scolaire, à la sectorisation scolaire, aux effectifs mais également relatives à l'évolution du parc de logements et à la dynamique démographique de la ville. Elle aura pour but de déterminer les besoins futurs en terme de scolarisation et ceci à court terme, par une sectorisation à la marge, à moyen et long termes, par une sectorisation toujours dans le PPI.*

*En élémentaire, nous avons une poursuite de la mise en place des postes informatiques en fond de classe, sachant que toutes les classes élémentaires sont déjà pourvues d'un VPI, vidéo projecteur interactif.*

*En maternelle, dans un premier temps il y a le lancement d'un comité de pilotage pour comprendre les besoins des maternelles et ensuite il y aura le déploiement du numérique en maternelle.*

*Je finirai par la mise en œuvre de la Charte de la communauté éducative qui a été signée par Monsieur le Maire et le Directeur adjoint du DASEN qui a d'ailleurs souligné sa bonne qualité. C'est une charte qui est un cadre de référence partagé par l'ensemble des acteurs éducatifs, que ce soit enseignants ou personnels municipaux. Elle intègre tous les temps de l'enfant, le périscolaire, le scolaire et l'extra-scolaire.*

*En matière de jeunesse, on retrouve une évolution de l'offre ALSH avec la mise en cohérence du territoire et des besoins des familles. En effet, l'offre d'accueil disponible pour les petites et grandes vacances méritait d'être réadaptée aux besoins des populations et de la cohérence de territoire. Ainsi en maternelle, la majorité des places disponibles se trouvait en extérieur rocade. Nous avons souhaité générer un rééquilibrage de l'offre en faisant passer d'une offre Magonty à une offre Bellegrave. La réforme des rythmes scolaires a induit un changement de la durée et une sectorisation de l'offre d'accueil puisque de nombreux ALSH maternels ont été mis en place.*

*Nous avons créé un Pass 6-11 ans, en plus de celui dédié aux 12-25 ans, afin que ces publics puissent accéder aux activités sportives et culturelles de la ville.*

*Nous avons développer un protocole d'accueil des enfants handicapés en ALSH afin qu'ils puissent les intégrer comme tout le monde.*

*Nous souhaitons conforter les Vibrations Urbaines en tant que Festival de dimension métropolitaine et engager une évolution de Break in The City et de Poz d'Été sur un réaménagement qui ne rencontre plus le public escompté.*

*Enfin, nous engageons une rénovation du système d'aides aux projets des jeunes (Zoom, projets négociés...) qui sont des projets qui manquent un peu de dynamisme, voir de*

*visibilité. Il s'agit de refonder tout ça pour être plus proche des jeunes et proposer un accompagnement plus précis.*

*En matière de restauration scolaire, il faut garantir le niveau de qualité de la prestation par de contrôles renforcés. D'un niveau correct en 2013/2014, l'année suivante fut très décevante. C'est pourquoi les contrôles à tous les niveaux de la chaîne sont et seront renforcés, commissions usagers, audit externes, visites fréquentes et des pénalités qui viennent d'être remises en place lors de non-respects.*

*Il faut également intégrer l'évolution liée aux nouveaux rythmes scolaires. En effet, le passage à une restauration le mercredi midi, assujettie aux temps scolaires, a fait une augmentation du nombre de repas conséquente qu'il faudra intégrer.*

*Nous souhaitons également augmenté la proportion bio des denrées d'origine locale. Nous sommes à 20 % de produits d'origine bio mais souvent les origines sont loin d'être locales et le circuit n'est pas court du tout. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame MONLUN** qui déclare : « Vous remarquez tous la sobriété de la présentation pour la vie associative. En effet, la vie associative, et certains le savent ici, c'est un travail de fourmi que font les services auxquels je tiens à rendre hommage d'ailleurs. Un travail qui ne se mesure pas du tout à l'aune financière. Si on n'a jamais approché la vie associative, on ne peut pas s'imaginer ce que font les services et accessoirement l'adjointe à la Vie associative que je suis.

Un maire de grande ville a dit : « Une ville sans associations n'aurait ni bras, ni cœur ». J'ai retenu cette phrase et c'est tout à fait ce que je pense de la vie associative. C'est à dire ce travail au quotidien. Les services sont là pour recevoir, je ne m'étendrai pas sur le travail des services, beaucoup ici sont des associatifs, mais c'est la base de notre cité et je suis très honorée de conduire cette délégation.

Le grand projet, présent dans le programme de campagne de Monsieur le Maire, que nous sommes heureux de présenter parce que c'est une idée qu'il fallait creuser, affiner, et qu'on ne pouvait pas présenter sans être sûr de soi, c'est la Maison des Associations. Elle sera sur la Villa Clément V. Il est bien évident qu'il faut valoriser le patrimoine pessacais et en particulier cette maison. Or, vu les ajustement financiers auxquels nous sommes soumis pour la Vie associative font qu'il fallait faire des choix. Il y aura aussi des choix à faire dans le monde associatif. Il y a des subventions mais il y a aussi des locaux prêts, des m<sup>2</sup>. Je pense que, les associatifs que nous avons tous plus ou moins été dans nos vie, avaient un peu oublié que tous ces m<sup>2</sup> représentaient évidemment beaucoup d'argent. Comment pallier cette difficulté de moyens qui vont diminuer. Et bien , encore une fois en étant inventif et en travaillant surtout main dans la main, tous ensemble dans un but commun. C'est comme ça que le monde associatif se sauvera et pourra continuer sa tâche fraternelle, amicale et surtout très utile.

Je tiens à dire que nous avons créer un groupe de formation, qui existait dans le passé et qui était en sommeil, pour les dirigeants associatifs en partenariat avec l'OMS.

J'ai également la charge des jumelages. Vous connaissez les jumelages , Burgos, Galati, Göppingen, Banfora et Viana do Castelo. Ce sont avant tout des relations humaines et comme dans toutes relations humaines il y a des creux. Burgos est à revivifier, nous nous y employons avec le Comité de Jumelage. Les choses se passent bien. Il y a eu un temps mort avec Banfora mais la porte demeure ouverte. Tout repart. Les contacts sont réguliers avec tous les responsables de groupes. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur **SZTARK** qui déclare : « *Pessac, ville numérique, ville culturelle, ville écologique, mais aussi ville universitaire et avec mes collègues, Caroline VION et Maxime MARROT, nous voulions vous faire part d'un certain nombre d'actions visant à renforcer les liens entre Pessac et son campus.*

*On a la chance d'avoir sur le site une université et un campus d'excellence. C'est une chance pour la métropole mais c'est une chance avant tout pour Pessac.*

*Comment aujourd'hui ouvrir la ville sur l'université ? Vous savez que les dirigeantes des universités, des établissements supérieurs veulent ouvrir le campus sur la ville. A nous*

*d'ouvrir la ville sur l'université et donc un certain nombre d'actions sont proposées pour faire en sorte qu'un étudiant se tourne davantage vers Pessac qu'aujourd'hui il ne le fait en se tournant plus volontiers vers Talence puis après vers Bordeaux. Ainsi la création d'une journée d'accueil des étudiants avec découverte de Pessac est proposée. Nous avons travaillé avec les associations étudiantes, avec les responsables de la vie étudiantes des établissements. Nous souhaitons également participer directement aux différentes journées de rentrée universitaire sur les sites. Nous l'avons fait cette année et je remercie Boris GARINEAU et l'équipe du BIJ pour cette action. Et puis à la rentrée prochaine, nous proposerons un Livret étudiant avec une édition papier annuelle remise lors de la rentrée universitaire et déclinée sous forme numérique sur le site internet de la Ville dans un onglet Campus.*

*Il existe également une opportunité d'accueillir davantage d'étudiants sur la Médiathèque avec l'espace Histoire Image.*

*Pessac fait partie de l'Association des Villes Universitaires de France, acteur potentiellement actif puisque nous sommes rentrés dans le Conseil d'Administration de cette association, et nous organiserons en 2015 un colloque sur « Métropole et Campus universitaire » et nous participerons à un événement national qui est la « Nuit des Étudiants du monde ».*

*Cette délégation est très transversale et on regroupe le sport, la jeunesse, la culture. Pessac participera à la première édition d'un Festival Arts, Créativités, Technologies et Sciences (FACTS) porté par l'université de Bordeaux dans le cadre du programme Initiative d'excellence. Ce festival sous forme de biennale intéressera Bordeaux, la métropole, Talence mais aussi Pessac avec un certain nombre d'actions sur le territoire. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame PAVONE** qui déclare : «Tout d'abord quelques chiffres clés, le nombre de postes permanents est de 830, les titulaires permanents sont 766. Le taux d'emploi de travailleurs handicapés est de 10,43 % sachant que le taux ordinaire pour les autres communes est de l'ordre de 6 à 7 %. 60 agents sont maintenus le plus possible dans leur emploi avec des étayages et 10 personnes en reclassement avec tous les moyens que nous pouvons trouver et qui leur conviennent le mieux.

La masse salariale est de 34 M€, soit une hausse de 1,75 % qui se décompose pour 3,25 % de revalorisation indiciaires (augmentations subies) et des conséquences des rythmes scolaires. L'équilibre sera préservé par la diminution du nombre de postes soit 20 Équivalents Temps Plein. Ce sont des départ en retraite ou en invalidité, des mobilités d'agents occupant des postes qui ne seront pas renouvelés ou de fins de contrat.

En 2015, les objectifs visés pour et par le service des Ressources humaines sont bien évidemment en corrélation avec les différentes délégations qui ont été présentées auparavant. Le premier visait une amélioration des conditions de travail. Cela faisait partie des constats que nous avons fait lors de la restitution de l'audit RH. Donc, bien évidemment, viser avec une attention particulière et nous avons déjà commencer, par la mise en place d'une délégation sur les conditions de travail, des campagnes de sensibilisation auprès des agents sur le mal-être au travail, des renforcements des procédures, une mise en place de cellule d'écoute, d'alerte en cas de problème et un accompagnement renforcé auprès de chacun. Le deuxième objectif sera d'accompagner les agents et les services dans le projet de mutualisation. Ce projet est une réforme dans laquelle nous devons être réactifs et créatifs en gardant l'efficacité, la proximité, la réactivité. La fonction RH devra donner à chaque personne de tous les services, à chaque agent, du sens à cette grande réforme. Elle devra accompagner les services dans les transferts qui auront lieu et qu'il y aura à faire, mettre en place des groupes de travail, de réflexion avec les différents partenaires.

Troisième projet, il faudra maintenir l'effort de la formation, à tous les niveaux, propositions pour les agents, propositions pour les encadrants en fonction bien évidemment des besoins, des demandes, des évolutions de métiers qui se profilent.

Le quatrième point sera la maîtrise de la masse salariale. Je n'irai pas plus loin puisque ma

collègue en a déjà beaucoup parlé.

Dernier point, accompagner la réorganisation des services, accompagner mais pas seulement, c'est aussi conduire la réorganisation des services et on l'a vu notamment lors de la mise en place des rythmes scolaires. Il faudra mener jusqu'au bout cette évaluation et voir notamment ce que cela pourra donner afin d'éventuellement reformuler les rythmes scolaires, réorienter, voir si les agents ont donné tout leur potentiel et si les rythmes scolaires ont été également efficaces auprès des enfants, des parents et des différents services. Il y aura donc une réflexion avec les parents, les encadrants et les partenaires sociaux pour redéfinir les règles du changement. »

**Monsieur le Maire** se substitue à Monsieur YAHMDI, absent, pour présenter la partie concernant la Politique de la Ville et la Maîtrise urbaine, « *Les points principaux sont directement liés à l'actualité récente, en particulier la nouvelle géographie des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Sur Pessac, là où nous avons trois quartiers, Haut-Livrac, La Châtaigneraie-Arago et Saige, nous n'en conserverons à priori plus que deux, avec un débat sur la position d'Arago. Pour avoir rencontré le préfet de Région, la semaine dernière, il m'a réaffirmé la volonté de la Préfecture de Région de soutenir le maintien du quartier Arago dans la géographie prioritaire mais nous n'avons toujours pas la décision définitive du ministère. Selon le cas, mais j'ose espérer que le bon sens prévaudra, nous devrions conserver Saige sur un périmètre légèrement réduit et La Châtaigneraie-Arago sur le périmètre que nous lui connaissons en quartiers prioritaires Politique de la Ville. Haut-Livrac quant à lui devient un quartier inscrit en veille. Ce qui veut dire qu'il y a une attention particulière mais pas les mêmes moyens.*

*Dans le même cadre toujours voulu par l'État, mais que nous accompagnerons de manière résolue, ainsi que nous l'avons exprimé auprès du délégué du Préfet, les Conseils Citoyens seront mis en place. C'est une nouvelle forme de conseils qui sont totalement indépendants de la Commune donc il faudra voir comment on peut les mettre en place. Nous avons l'obligation, dès lors qu'il y a un quartier prioritaire Politique de la Ville, de mettre en place un Conseil Citoyen mais nous souhaitons également le faire sur le quartier qui sera en position de veille que ce soit simplement Haut-Livrac ou Arago associé à La Châtaigneraie.*

*L'année 2015 sera aussi l'année de l'élaboration de la politique pessacaise de lutte contre les discriminations, sujet sur lequel nous avons pris des positions assez tranchées lors de la campagne électorale et que nous voudrions mettre en œuvre dès que nous le pourrons et en fonction des moyens financiers qui seront à notre disposition. Mais, des réunions récentes ont montré toute l'implication des différents services de la ville sur le sujet et bien sûr l'implication de Naji YAHMDI et des maires-adjoints de secteurs, en tout cas de ceux qui sont concernés.*

*Le renouvellement urbain d'Arago qui est en cours, à l'initiative de Domofrance, doit se continuer dans sa dimension espaces extérieurs avec l'aménagement d'une méridienne verte et l'aménagement de nouveaux équipements, en particulier celui qui abrite le centre social.*

*A Saige, , il y aura le lancement également d'une réflexion sur un projet de renouvellement urbain avec la création d'un comité de pilotage inter-partenarial dédié à l'emploi et à l'insertion professionnelle puisque c'est dans ce domaine-là particulièrement que nous pouvons trouver les discriminations et la très grande difficulté, y compris pour des jeunes diplômés, de trouver un emploi et de s'insérer d'une manière plus durable et plus simple dans le tissu économique.*

*Dans le cadre du développement de la Plateforme des Droits, un temps fort pessacais sera organisé autour des troubles de voisinage. C'est un sujet qui est exploré depuis quelques années et qui continuera à se déployer sur 2015.*

*Des actions de prévention et de sécurité seront mises en place notamment sur le Domaine universitaire, dans les Transports publics et auprès des établissements scolaires publics et privés.*

*Enfin, il y aura un renforcement du travail en matière de prévention du décrochage*

scolaire. Il convient de pouvoir lutter au plus tôt dans la vie scolaire contre tout décrochage et donc de prévenir les effets de la discrimination liée à l'appartenance à une communauté ou plus simplement au fait d'habiter dans tel ou tel quartier.

Voici pour la présentation thématique. Je tiens à remercier les services évidemment, mais aussi tous les adjoints et tous les conseillers municipaux qui ont contribué à cette présentation. Même si les conseillers municipaux n'ont pas eu la parole, ce sont les adjoints qui ont porté ce que vous avez apporté. Je tiens à souligner le travail extrêmement rigoureux en quelques mois qui a été réalisé par la nouvelle équipe municipale et l'implication, l'appropriation des enjeux dans la déclinaison avec les contraintes budgétaires dont nous avons parlé et sur lesquelles quelques questions vont peut-être venir maintenant. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur SARRAT** qui déclare : « Revenons aux bases et disons tout d'abord que, contrairement aux habitudes prises, le budget d'une collectivité locale ne s'évalue pas aux volets Recettes contre Dépenses, ni même au niveau d'endettement. Non, un budget communal, départemental, régional, intercommunal c'est d'abord la recherche de réponses aux besoins exprimés sur le territoire par les habitants pour les activités économiques, sociales, environnementales, sanitaires...

Il est donc utile, en préalable, de redire l'urgence de la situation sociale vécue sur le territoire girondin et sur la CUB. Car malgré l'existence d'un tissu économique foisonnant, pas moins de 66 000 travailleurs de l'agglomération sont inscrits à Pôle Emploi. Ce sont 10 000 chômeurs en plus sur l'agglomération depuis 3 ans.

Bien sûr, il est réducteur de ne prendre qu'un seul chiffre pour décrire la situation sociale mais chacun conviendra que ces chiffres sont parlants. Ils disent l'urgence qu'il y a à agir pour un développement économique créateur d'emploi et respectueux de l'environnement. Mais ces chiffres disent aussi le rôle que doivent jouer de toute urgence nos services publics au niveau communal, intercommunal et départemental. Plus que jamais le service public c'est le bien commun de ceux qui n'ont plus grand chose. C'est le lien qui reste dans un vivre ensemble, souvent menacé. Quel paradoxe alors, de voir le Gouvernement choisir ce moment de crise extrême pour affaiblir encore les collectivités locales. Communes, intercommunalités, départements, régions, chacune de ces strates de la démocratie territoriale était déjà confrontée à un terrible effet ciseau entre l'accroissement des besoins sociaux et l'affaiblissement des recettes disponibles, notamment depuis la suppression de la taxe professionnelle offerte aux grands groupes par le Gouvernement Fillon/Sarkozy, mais la réforme des collectivités locales accélérée par Monsieur VALLS a considérablement aggravé la situation. Ainsi chaque commune perd en dotation financière et en autonomie politique. Mais la CUB elle-même va perdre près de 60 M€ de dotation entre 2013 et 2017 alors qu'elle aura, sur cette même période, avalé nombre de compétences communales. Avec une telle équation, qui peut encore dire que l'assainissement des budgets ne cache pas une véritable purge de l'emploi public et des investissements, qui peut soutenir que derrière l'optimisation, la rationalisation, ne se cache pas l'abandon pur et simple de missions essentielles du service public ? Cet abandon, les élus communistes ne sont plus les seuls à le constater. Ainsi le Président socialiste du Conseil Général alerte solennellement les élus de terrain que nous sommes : « Si l'efficacité des services publics doit animer le réformateur, les logiques de profits et de gains quantifiables sont étrangères au service public. Nous ne pouvons brader celui-ci sous couvert d'économies impératives. Je crains que cette réforme ne soit la preuve d'une ultime révérence faite à la finance et aux affres du libéralisme faisant courir le risque d'inégalité encore creusées. Avoir du courage en politique c'est aussi reconnaître ce qui ne fonctionne pas ».

Les chiffres cités plus haut prouvent que la politique d'allégeance au MEDEF et à ses revendications ne fonctionne pas. Il faut que ceux qui, sans être d'accord sur tout, savent que cette politique est vouée à l'échec, se fassent entendre et produisent des actes de résistance positive. Pour notre territoire, les besoins sont grands en logements sociaux, en lieux d'accueil pour la petite enfance, en structures pour les personnes âgées ou en activités nouvelles pour nos écoliers. Ces besoins sont primordiaux et doivent échapper aux

*logiques cyniques de l'austérité. Pour notre ville, sans attendre que l'État nous rendent l'argent qu'il préfère verser au Crédit Impôt Compétitivité Emploi, le fameux CICE, nous déclarons ces besoins prioritaires et nous souhaitons les inscrire au budget 2015 sans amputer les lignes budgétaires existantes. Cet acte mettra notre budget en déséquilibre. Ce n'est plus de notre responsabilité. Il faudra que Messieurs VALLS, HOLLANDE et GATTAZ viennent, ici même, expliquer à la population qu'il faut sacrifier nos besoins au nom d'une politique qui ne fonctionne pas.*

*Pour ne pas alourdir le Conseil, je ne m'étendrai pas davantage sur le contexte pessacais puisque je vais laisser la parole à Monsieur HAURIE, je réitère simplement mes propos tenus lors du dernier conseil municipal où la politique d'austérité pèsera lourdement sur nos personnels avec des emplois non-remplacés. Madame MAGNIER et Madame PAVONE viennent d'en parler. L'arrêt de tout recrutement, notamment les emplois d'avenir, où nous avons entamer une politique de recrutement envers les jeunes de notre cité portait une promesse que vous aviez largement soutenue dans vos promesses de campagne. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « *La présentation de ce budget primitif, la première élaborée par votre équipe, vous l'avez rappelé, devrait être l'occasion de montrer clairement, à nous et aux Pessacais, quelle sera la feuille de route de votre mandat. Où voulez-vous aller ? Quelles sont vos priorités ? Où est la cohérence de votre politique ? Le débat d'orientations budgétaires du mois dernier a surtout été l'occasion d'insister longuement sur la baisse des dotations de l'État et de montrer à quel point la France va mal, Pessac avec, et surtout évidemment Pessac. On retrouve dans votre présentation d'aujourd'hui ce que vous avez répété, pour ceux qui étaient déjà élus tout au long du précédent mandat, et en partie ce que vous avez dit pendant la campagne : le dogme de la baisse ou à défaut de la stabilité des impôts, le dogme de la réduction, drastique si possible, des dépenses de personnel avec des conséquences prévisibles sur la qualité des services rendus aux Pessacais qui ne sont pas vraiment décrites ; un autre dogme, celui de l'investissement qui ne se traduit d'ailleurs pas beaucoup dans ce premier budget puisqu'on en reste à 14 M€ comme dans le budget primitif 2014. Par rapport à ce mélange de dogmes, je prendrai l'excellente conclusion de Michel CABANNES lors de la discussion du budget primitif de l'an dernier, puisque vous y aviez évoqué ces différents éléments. Il vous disait : « je conclurai en disant que je ne comprends pas le projet implicite derrière votre critique ». Donc, il résumait au fond sur les impôts vous auriez préféré une baisse, puisque l'an dernier on les avait stabilisés. Les investissements, vous auriez préféré une hausse. Pour les personnels, ce n'est pas net parce qu'apparemment vous ne voulez pas dire clairement quel est votre politique alternative. Je dirais par expérience et vous le savez très bien, que les dépenses de personnel sont par nature plus rigides que les autres dépenses de fonctionnement.*

*Si je fais le bilan de tout ça, il me semble que dans votre projet implicite il y a deux variantes possibles. Soit vous décidez de trancher à la hache, mais vous ne le direz pas avant, sous-entendu avant les élections, dans les dépenses de personnels et là vous pourrez avoir une cohérence dans votre projet. Soit c'est la fuite en avant, vous êtes dans l'impossibilité totale d'obtenir une baisse très sensible des dépenses de fonctionnement. Si vous voulez en plus baisser les impôts et augmenter les investissements, vous aurez nécessairement une baisse de l'autofinancement et c'est la fuite en avant dans la stratégie financière. Je crois bien avoir entendu, tout à l'heure dans la présentation de Madame MAGNIER, qu'effectivement l'autofinancement baisse et même si vous avez fait un petit peu de politique-fiction pour nous dire qu'il ne baisserait pas, s'il n'y avait pas les rythmes scolaires, s'il n'y avait pas la baisse des dotations, évidemment tout cela serait dans un monde idéal et cela irait beaucoup mieux.*

*Je rajouterai que je pense que vous avez désormais, depuis les élections, clairement affiché la couleur, et qu'on voit depuis ce soir qu'il va y avoir effectivement des coupes dans les dépenses de personnel sans montrer les missions qui disparaissent et ce qui ne sera pas remplacé, ce qui sera impacté. Mais, il me semble qu'il reste des incohérences dans les choix que vous nous présentez dans les investissements ou dans les économies à*

*faire. C'est un petit peu étonnant qu'il y aient ces incohérences parce que vous avez réalisé un audit financier, dont tout le monde se souvient, et qui normalement devait contribuer à vous donner une feuille de route rigoureuse.*

*Alors, pour les investissements, je vois des incohérences par rapport à votre recherche des économies à tout prix, de la chasse au gaspi, bien sûr, à avoir décidé de faire le complexe sportif de Bellegrave à 18 M€ au lieu des 7 à 12 M€ annoncés pendant la campagne. J'y vois aussi un défaut de méthode. Cela s'est fait sans faire les états généraux du sport que vous aviez annoncés. Et je rappelle que tout cela se fait sans la moindre approche en coût global. D'ailleurs, ce soir, c'était toujours la même approche que pour cet équipement. Cela va donc, peut-être, être difficile de faire la chasse au gaspi. Je rappelle qu'une salle pareille coûte forcément cher en fonctionnement.*

*En fait, j'ai du mal à voir où vous allez avoir de réelles marges d'économies d'énergie. J'ai bien noté que vous poursuiviez les enveloppes votées et reconduites tout au long du précédent mandat. Vous nous avez annoncé une baisse des dépenses de gaz et de chauffage, j'ose espérer qu'on était bien en données corrigées climatiques puisque, si l'année a été douce, c'est assez facile effectivement d'avoir fait des économies de chauffage. Je le dis parce que, de mémoire dans le rapport Agenda 21, on a souvent des données qui ne sont pas corrigées. C'est expliqué par une petite note. Vous n'avez pu que constater, comme je le faisais auparavant, que malgré tous les efforts d'investissement dans le schéma d'aménagement de l'éclairage public, malgré tout, l'électricité augmente.*

*Vous avez également supprimé des inventaires faunes-flores. C'est une petite information qui peut se rajouter par rapport à la cohérence d'une politique Développement durable. Je ne suis pas sûre que ce soit cette suppression qui rendra Pessac beaucoup plus écologique. Autre exemple, je ne rallongerai pas beaucoup la liste, vous aviez décidé, sans concertation, de supprimer les aides aux transports pour les collèges et les lycées, notamment pour le collège de Noès, cela représentait quand même 20 000 €. Évidemment, les parents et les conseils d'administration se sont mobilisés, parce que c'était pas du tout annoncé dans votre campagne, et cela avait même été budgété à l'avance en 2014. Donc, vous avez fait un assez bel exercice de rétropédalage dont vous allez nous expliquer tout à l'heure en quoi il était utile de le faire.*

*Je rappellerai aussi que vous avez arrêté le projet SAVE. On ne voit pas trop dans le budget d'abord, le financement de votre projet alternatif, il devait faire 3 M€. Il n'est pas annoncé pour le moment. On ne voit pas non plus ce que cela va coûter à la Ville, les contreparties financières. Et je dirais que malheureusement pour le personnel du zoo, c'est le même manque de visibilité et de concertation sur ce que vous voulez faire désormais de cet équipement et de ce que va devenir le personnel.*

*Je ne vais pas allonger davantage la liste de ce que je note comme incohérence dans ce que vous nous présentez. Je pense que tout le monde a bien vu que les subventions aux associations avaient légèrement progressé. C'est très bien. Ce serait mieux si on connaissait les critères d'attributions qui permettent de décider quelles associations vont profiter de cette manne toute relative et quelles sont celles qui vont subir une cure d'amaigrissement de leur subvention.*

*Pour conclure, un budget ne sert pas qu'à préparer l'année à venir, l'année 2015, par les choix qu'il fait. Il engage évidemment bien au-delà. Les priorités que vous avez affichées de stabiliser ou de baisser les impôts et surtout de réduire les charges de personnel ne peuvent que donner des inquiétudes pour le maintien des services publics et de services accessibles à tous les Pessacais. Je rappellerai, par exemple, qu'il y a des travaux urgents à faire pour la Plateforme des services au public. Je ne crois pas les avoir vus, j'ai vu, par contre, une ligne de vidéo-protection qui me paraît nouvelle et dont on peut s'interroger sur le côté utile.*

*J'aurais aimé ces priorités pour que nous soyons à la hauteur des enjeux environnementaux et sociaux de notre époque, qu'il s'agisse de la solidarité entre les citoyens, solidarité qui se fait par le biais de l'impôt, et de la solidarité entre les générations d'aujourd'hui et les générations futures, pour évidemment réussir à faire face à la crise énergétique et climatique que nous connaissons. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur HAURIE** qui déclare : « *D'abord des remerciements pour la qualité de la présentation thématique qui vient d'être effectuée. C'est une présentation extrêmement claire qui donne à voir le travail proposé et qui, d'ailleurs sur beaucoup de points, poursuit une série de travaux qui ont été engagés, le travail sur les écoles, le travail sur le numérique, on pourrait en reprendre d'autres sans qu'il puisse y avoir d'autres modifications que l'infléchissement nécessaire que peut mettre une nouvelle majorité à ses projets.*

*C'est probablement d'ailleurs cette présentation thématique qui serait le plus intéressant dans un débat budgétaire. Il est regrettable que cela arrive maintenant, cela aurait pu être intégré largement dans un débat d'orientations budgétaires qui nous aurait dit ces orientations-là. C'est d'autant plus dommage que vous-mêmes, lorsque cette présentation thématique était effectuée, regrettiez qu'elle soit faite par vos prédécesseurs.*

*Il est probable que la présentation du budget primitif aurait pu suivre les éléments budgétaires relatifs à l'année 2014 et qu'on va voir juste après. Cela aurait permis simplement un continuum.*

*Sur le budget primitif 2015 tel qu'il nous est présenté ici, on va revenir de fait aux documents qui nous ont été proposés, et au débat qui nous a été proposé, que ce soit au travers du débat d'orientations budgétaires ou, maintenant au travers des documents reçus, remis, et je le regrette d'ailleurs pas au travers de la présentation thématique. Dont je redis l'intérêt pour la gestion communale. C'est là où se trouve l'essentiel de cette gestion même s'il nous faut regarder les moyens et c'est ce que nous allons faire maintenant.*

*A priori, le budget traduit de la stabilité. Lorsqu'on regarde les dépenses par grandes masses, lorsqu'on les analyse, on voit bien qu'elles évoluent peu et que les dépenses réelles évoluent d'à peine 400 000 €. C'est une augmentation peu importante mais qui est déjà marquée par l'habileté de la présentation et un certain nombre d'artifices pour arriver à cette fin. Dès le tableau synthétique, nous nous rendons compte que, par exemple, pour arriver à tasser les dépenses, on n'hésite pas à réduire des 2/3 les dépenses imprévues. Ça montre les limites des enveloppes, des moyens financiers. Ça montre la difficulté à construire ce budget. Budget dont les charges financières diminuent. Elles diminuent de peu, de 20 000 €, mais c'est largement lié au fait qu'il n'y a pas eu d'emprunt et que l'encours de la dette évidemment très bas continue à diminuer du fait qu'il n'y ait pas d'emprunt.*

*Les dépenses de gestion, elles, augmentent de 530 000 € et c'est essentiellement du à l'augmentation des dépenses de personnel, 620 000 € supplémentaires. Cette hausse est somme toute modérée, cela a été largement souligné. Mais, elle masque une terrible contradiction entre les évolutions contraintes que vous vous êtes plus à souligner et qui sont réelles indéniablement, et les diminutions de postes que vous nous annoncez aujourd'hui et sur lesquelles nous vous interrogeons lors du dernier conseil municipal. Nous vous disions que le tassement souhaité de ces dépenses de personnel ne pourrait se faire, compte tenu des éléments que vous nous donniez, qu'en supprimant des postes et des emplois. C'est exactement ce qui se passe. Vous nous annoncez 20 suppressions aujourd'hui. Comme ma collègue Laure CURVALE, comme on vous le demandait lors du précédent débat d'orientations budgétaires, nous vous demandons sur quoi portent ces suppressions de postes, non pas sur le fait que cela se passera par le non-renouvellement de contrats ou le non-remplacement des départs à la retraite, et tant mieux qu'il n'y ait pas en plus des licenciements, mais quels services très précisément seront touchés par ces suppressions de postes et quels services à la population en seront affectés.*

*On comprend par parenthèse qu'il faille accompagner ce changement et tout l'investissement qui est fait au travers de l'accompagnement RH dans la mesure où supprimer un nombre de postes aussi important ne pourra pas ne pas susciter inquiétude parmi les personnels. Il ne faudra pas attendre l'économie de la mutualisation ou, en tout cas, pas d'économie à court ou moyen termes. D'abord, parce que ces mutualisations ne pourront produire leurs effets que dans la durée. Ensuite, parce qu'il faudra les compenser puisque de toute façon, même s'il y a transfert, il se paye. Et enfin parce que comme*

*l'indiquait le Président de la CUB, le régime des salariés de la CUB est un régime très favorable. Nous serons donc extrêmement attentifs et vigilants aux évolutions et vraisemblablement aux diminutions des services à la population qu'induit ce positionnement et que nous découvrirons malheureusement trop tard puisque, malgré nos sollicitations, c'est avec un temps, deux temps de retard que vous nous les annoncez.*

*Mais la nouveauté, probablement la plus importante dans le poste dépenses, réside dans la baisse importante du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement qui diminue de 45 % et tombe à 1,6 M€. Ça c'est effectivement un des faits nouveaux et important en masse de ce budget.*

*Du côté des recettes de gestion, là encore des recettes réelles, puisque le tableau synthétique qui nous est donné est de ce point de vue-là important et ce n'est probablement pas la peine de s'en éloigner. Elles sont marquées par une tendance à la baisse, moins 155 000 €. Mais cette légère diminution masque, Madame MAGNIER l'a présenté, deux évolutions en sens contraire et singulièrement contrastées. Les impôts et taxes augmentent. Ce n'est pas parce que les taux n'augmentent pas que les impôts n'augmentent pas. Je suis d'accord, il faut y voir la dynamique des bases pour environ 700 000 €. Il faut y voir aussi le coefficient de revalorisation voté par le Parlement à hauteur de 440 000 €. Voyez, j'apporte la réponse. Mais, rétrospectivement, on voit que les critiques que vous avez adressées à vos prédécesseurs sur la fiscalité étaient totalement infondées puisque sur ce point, vous ne faites ni mieux ni pire pour l'instant que vos prédécesseurs. Vous auriez pu, sur ce point d'ailleurs, faire comme le Maire de Bordeaux, qui immédiatement a pris le taureau par les cornes et a augmenté de 4 % les taux bordelais. Vous ne le faites pas. Dont acte. Il conviendra d'ailleurs, dans la durée, d'examiner comment, alors que les perspectives de baisse des dotations s'annoncent pour le moins aussi importantes que celles de cette année, pour les deux années qui viennent vous procéderez ? Ce ne seront pas bien sûr les marges mirifiques qui devaient venir de l'audit de gestion, qui n'a rien prouvé d'autre que la qualité de la gestion communale précédente, qui permettront de pallier une diminution aussi considérable.*

*Une autre nouveauté se trouve dans la diminution de l'épargne brute, là encore cela a été souligné avec honnêteté par Madame MAGNIER. L'épargne brute est réduite à 573 000 €. Cette diminution manque cruellement à l'investissement qui était annoncé comme le fleuron de votre politique. Qu'en est-il de ce point des investissements proposés ? Là encore, il nous faut chercher la nouveauté. Ce n'est pas dans les masses qu'on va la trouver puisque les masses sont quasiment identiques, à peine évoluent-elles de 180 000 €. Où est la grande politique d'investissement annoncée ? Je ne reprendrai pas ce que disait Michel CABANNES l'année dernière, au moment du même débat budgétaire. Je reprendrai ce que vous disiez vous-même, Monsieur le Maire, « Douze millions d'euros, c'est pauvre ». Je me contenterai de dire c'est sobre, tant effectivement le contexte qui est celui des finances des collectivités locales conduit à la sobriété. Nécessairement, il doit y avoir sobriété dans la politique d'investissement. Regardons un peu dans les détails ce que vous nous proposez. »*

**Monsieur le Maire** interrompt Monsieur HAURIE pour lui demander d'accélérer un petit peu parce que cela fait un quart d'heure qu'il s'exprime. Ce à quoi **Monsieur HAURIE** répond que cela fait une heure et demie que le débat a commencé.

**Monsieur le Maire** répond : « Mon prédécesseur me rappelait à l'ordre sur le temps que je passais à répondre, donc je souhaiterais que vous condensiez votre propos pour que nous puissions vous répondre. »

**Monsieur HAURIE** lui répond : « Vous nous avez dit à plusieurs reprises que vous aviez été élu sur la base du changement. Montrez dans votre comportement combien vous changez par rapport à votre prédécesseur. »

**Monsieur le Maire** ajoute : « Vous avez beaucoup changé vous aussi. Accélérez le rythme s'il vous plaît. »

**Monsieur HAURIE** reprend : « Donc, on cherche dans les subventions d'équipement les motifs de la baisse. On en trouve. On peut voir le renoncement à SAVE qui est explicite. On perçoit aussi, et on le verra plus tard, le renoncement à un autre investissement

*productif – je rappelle que SAVE procurait des royalties – Magonty qui lui amenait des mutualisations, de puissantes économies. Donc, vous choisissez des investissements qui vont peser largement sur le budget de la Ville et en particulier, comme cela a été évoqué par Laure CURVALE, la salle de Bellegrave. Peut-être la CUB aidera-t-elle à cet investissement ou peut-être plutôt le lui confiera-t-on pour éviter d'en subir les conséquences budgétaires.*

*Les dépenses d'équipements sont marquées elles par une relative continuité. Elles sont poursuivies dans des objectifs ou des propositions quasi identiques à ceux qu'on pouvait voir, travaux dans les écoles, informatique, équipements communaux, études nécessaires aux investissements ultérieurs. A ce propos, j'ai, là encore, le souvenir des critiques sur les investissements dans le numérique dans les écoles qui n'apparaissaient pas prioritaires. »*

**Monsieur le Maire** interrompt à nouveau Monsieur HAURIE en lui demandant d'en venir à la conclusion.

**Monsieur HAURIE** lui répond qu'il se hâte lentement comme Léon Foch et ajoute « *Sur les investissements, le potentiel qu'il vous faudra retenir c'est l'évolution de vos recettes. L'autofinancement diminue, on l'a vu, dans des proportions très sensibles. Il justifie dès lors une augmentation sensible du recours à l'emprunt. On eut pu faire le choix d'investissements sobres. C'est le contraire qui a été choisi. L'endettement de Pessac commence aujourd'hui.*

*Pour terminer, je voudrais prendre deux chiffres. Ce sont les deux chiffres qui terminent le rapport de synthèse. Le tout premier est de 2015. Il nous est proposé une dépenses d'équipement brute pour la population de 191 €. C'est exactement de 22 % inférieur à la moyenne des investissements sur la mandature. De la même façon, vous nous donnez les dépenses réelles de fonctionnement sur les recettes réelles de fonctionnement, c'est le taux le plus élevé que Pessac est jamais connu. Cela veut donc dire que, ne reste plus lorsqu'on atteint un taux de 96,46 % de dépenses de fonctionnement sur les recettes de fonctionnement, on dépense la quasi totalité de ses moyens et qu'il ne reste plus d'épargne nette. C'est la situation budgétaire que vous nous proposez aujourd'hui. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame PAVONE** qui déclare : « *Sur les vingt suppressions de postes, vous demandiez les services qui étaient concernés. Je veux vous dire que l'ensemble des services est concerné puisque nous avons notamment un jardinier aux espaces verts, un adjoint administratif à la Culture, un agent technique au Sport, un agent de service à l'État Civil, un adjoint administratif à la Direction Générale, ... Tous les services sont concernés par ces non-renouvellements. Il faut savoir aussi qu'il y a trois agents qui sont en invalidité donc déjà absents de leur service. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame MAGNIER** qui déclare : « *Plusieurs précisions. Monsieur SARRAT, rapidement, vous avez évoqué le fait que le Gouvernement affaiblit les collectivités locales. On est bien d'accord. En décidant de vouloir effectuer une réforme, que personne ne contestera je pense, mais une réforme qui va certainement trop vite et trop fort. Vous avez parlé de purge des investissements, vous noterez justement que l'objectif de notre mandature et que nous traduisons dès 2015 est de relancer les dépenses d'investissements au profit des dépenses de fonctionnement.*

*Madame CURVALE, vous nous avez interpellés sur la cohérence de notre feuille de route. C'est intéressant parce que vous avez employé le mot « dogme ». Allez juste demander aux Pessacais si le fait d'avoir été prélevés pendant des années d'impôts locaux en plus de l'augmentation des impôts imposés par votre gouvernement est un dogme. Je vous rappelle quand même que la facture imposée aux Pessacais, ne serait-ce que sur la partie des impôts communaux, qui correspond aux prélèvements qui a été effectué sur vos votes de taux communaux correspond à 7 M€. C'est ce qu'il y a d'indiqué dans le rapport d'audit qui est encore sur le site. Mais à chaque fois, vous oubliez de mentionner cette page. Je ne crois pas que pour les Pessacais l'augmentation des impôts constitue un dogme. Au contraire, le choix que nous faisons de la stabilité des impôts répond à un dogme.*

*Vous nous interrogez sur la cohérence de notre feuille de route, mais je crois, que depuis*

ce que nous avons mentionné lors de la campagne municipale, nous apportons des réponses très cohérentes. La maîtrise des dépenses de fonctionnement, ce qui n'avait pas été fait sur la mandature passée et là-aussi, vous nous avez à plusieurs reprises interpellés sur à quoi servait l'audit par rapport à ce que nous proposons aujourd'hui. Justement l'audit pointait du doigt cette augmentation, qui n'a eu de cesse de continuer, des dépenses de fonctionnement à hauteur de 2,9 % par an à laquelle nous mettons un frein très clairement aujourd'hui. Bien évidemment, c'est un rythme qui va devoir se poursuivre sur les années suivantes. Mais c'est précisément contre ça que vous n'avez pas pu, ou su, ou voulu lutter, c'est cet effet ciseau qui a d'ailleurs été relevé par la Cour des Comptes. C'est le sens de la réforme qu'apporte votre propre gouvernement. C'est de pouvoir faire en sorte que nos dépenses de fonctionnement soient absolument maîtrisées. Vous avez parlé de réduction de personnel à la hache – scénario 1 – ou impossibilité de maîtriser nos dépenses de fonctionnement. Nous avons précisé sur quoi portait la réduction de ces effectifs, on pourra préciser si besoin. Mais, je pense au contraire que nous sommes très très cohérents par rapport à ce que nous avons indiqué dans les derniers conseils municipaux.

Sur les remarques de Monsieur HAURIE, oui, nous diminuons les postes, nous réduisons la voilure mais nous l'avons clairement annoncé. Nous n'avons pris personne en traite, nous avons annoncé que cela faisait partie de notre politique. Nous avons précisé aujourd'hui le nombre de postes qui étaient impactés. Nous connaissons aujourd'hui, sauf pour les CDD, un certain nombre de postes qui seront impactés service par service par ces diminutions. Donc, nous ne faisons que mettre en œuvre ce que nous avons annoncé.

Concernant la réduction de 1M€ sur la partie autofinancement, je vous rappelle que pour calculer un autofinancement, vous l'avez page 2 du document de synthèse, vous avez 1,6 M€ de résultat dans la section virement, le chapitre 023, et à prendre en compte le chapitre 042 de 1,869 M€, cela correspond aux 3,5 M€ d'autofinancement.

Sur la partie impôts et taxes, vous avez fait vous-même la réponse, les impôts vont augmenter et vous le savez pour des décisions qui nous échappent, à cause de la revalorisation des valeurs locatives et des bases physiques. Cela grâce au gouvernement que vous avez mis en place. Je vous rappelle quand même, encore une fois, toujours en rapport avec le rapport d'audit et la page que vous n'arrivez pas à voir, la facture que vous avez envoyé aux Pessacais pendant la dernière mandature c'est 7 M€ uniquement sur l'augmentation des taux.

Sur les investissements, comme annoncé et là non plus nous ne prenons personne en traite, nous abandonnons le projet SAVE et pour répondre à la question de Madame CURVALE, effectivement le montant et les pénalités afférents à l'abandon de ce projet sont bien provisionnés dans nos comptes au chapitre 021.

Il faut rester dans l'épure de ce que nous avons présenté. C'est quand même me semble-t-il assez simple à comprendre. Nous sommes sur un début de cycle de mandature. Nous avons annoncé clairement que notre niveau d'investissement serait de 14 M€/an avec une cible d'endettement maximale de 7 ans. En début de cycle, comme annoncé, nous n'allons pas réaliser les 14 M€ d'investissement dès 2015, puisque en 2015 nous allons travailler, nous l'avons vu lors de la présentation du budget, à la réalisation d'études qui vont justement nous permettre de chiffrer très précisément les projets. Et à partir de là, nous allons nous engager dans un cycle d'investissements qui sera beaucoup plus dynamique que ce qu'il n'avait été jusqu'à présent. Mais bien évidemment, avec les possibilités qui nous sont offertes aujourd'hui eu égard la réduction des dotations.

Je pense qu'il n'y a pas de surprises sur le niveau d'endettement. Notre niveau d'autofinancement pourra vraisemblablement baisser, mais ce qui compte pour nous, c'est de pouvoir maintenir notre capacité de désendettement à 7 ans. Ça aussi nous l'avons annoncé, nous le préciserons, nous le confirmerons lorsque nous présenterons notre plan pluriannuel d'investissements, que nous ne pourrons présenter que lorsque les études seront faites et les chiffrages stabilisés. »

**Monsieur le Maire** ajoute : « Je ne vais pas revenir sur toutes les questions qui ont été

*posées et qui sont extrêmement nombreuses. Je pense que la présentation qui a été faite était suffisamment claire et je remercie à mon tour Monsieur HAURIE d'avoir apprécié la qualité de cette présentation.*

*Il revient à la majorité en place d'expliquer ce à quoi va servir le budget pour lequel nous sollicitons le vote du conseil municipal. C'est ce que nous avons apporté. Un budget ce n'est pas un alignement de chiffres, c'est un ensemble de réponses aux besoins sur un territoire.*

*Nous mettrons en œuvre à travers ce budget ce que nous avons annoncé au moment de la campagne électorale. Évidemment, un élément essentiel qui ne pouvait pas être annoncé puisqu'il était ignoré de tous, de vous comme de nous, c'est l'ampleur de la diminution des dotations de l'État. Je le rappelle, les élections ont eu lieu en mars. L'annonce de la diminution des dotations de l'État de 11 milliards à l'horizon 2017 n'a été faite que le 16 avril. Avril est après mars. Donc, vous, vous lisiez peut-être dans le marc de café, nous non. Et nous ignorions à ce stade que les choses seraient à ce point compliquées du fait du désengagement massif de l'État. Pour autant, nous avons construit, constitué un budget qui nous semble à la fois équilibré, responsable, sobre et qui permet de ne pas augmenter les impôts, du moins les taux d'imposition. J'ai bien entendu l'appel de Madame CURVALE qui l'avait déjà fait dans les colonnes de Sud Ouest, j'étais plus étonné de voir Monsieur HAURIE chevaucher la même monture. L'augmentation des impôts n'est pas une fatalité, elle l'est sans doute quand la Gauche est au pouvoir, elle ne l'est pas quand nous y sommes. Aujourd'hui les impôts augmentent dans les collectivités qui sont les plus durement touchées par les baisses successives des dotations de l'État et notamment par ce qui va se passer dans les années qui viennent. Sur Pessac, parce qu'il me semblait totalement impensable, après avoir fait campagne sur la sobriété fiscale, pour 2015 et j'espère pour les années qui suivront, nous n'augmenterons pas les taux d'imposition. Cela suppose effectivement une très grande sobriété dans le fonctionnement. Sobriété dont nous ferons tout pour qu'elle n'affecte pas le niveau et la qualité des services publics qui sont offerts. Nous comptons sur des économies de gestion qui sont réalisables. Je pense que l'année 2015 montre à travers la présentation que nous avons faite que ce sera atteignable. Nous comptons également sur les effets des économies d'échelle liées à la mutualisation, sans doute pas à court terme. Monsieur HAURIE, vous auriez été à la présentation faite par Monsieur JUPPE lorsqu'il est venu jeudi dernier, vous l'auriez entendu le dire et vous m'auriez entendu le dire. A court terme, la mutualisation, très certainement, du fait des coûts d'apprentissage, des coûts de coordination qui seront nécessaires entre les différentes communes, cette mutualisation va demander sans doute, à tout le moins, un maintien des moyens. Mais c'est bien une économie qui est attendue à terme. D'ailleurs, c'est le Gouvernement qui incite à faire cette mutualisation.*

*Donc, nous avons pris la mesure de ce qui était nécessaire et nous engageons la démarche. Cette sobriété dans le fonctionnement, elle est au service de la préservation de nos capacités futures, la préservation de nos aptitudes à investir dans le futur et c'est bien la raison pour laquelle nous insistons sur l'investissement que nous ferons. Un budget primitif, et vous l'avez amplement démontré quand vous étiez à cette place, peut être simplement un effet d'affichage. Vous l'avez amplement démontré à travers des propositions d'investissements notamment qui n'étaient jamais suivies d'effets. Sur la mandature précédente, vos 4 grands projets d'investissement, quels étaient-ils ? Ils étaient ceux que vous nous reprochez de ne pas faire. Par exemple, le Pôle technique de Magonty, 7 M€, vous n'avez pas fait un euro d'investissement sur le sujet. Oui, des études, vous êtes très forts en études, vous faisiez beaucoup d'études la dernière fois. Sur Bellegrave, là-aussi, 500 000 € d'études, pas de salle réalisée, ce devait être le fleuron du mandat. Le projet SAVE vous l'aviez lancé, en 25 ans de projet, vous n'avez pas réussi à le réaliser. Le pôle des services publics, non plus. Je trouve cocasse que vous nous donniez des leçons d'investissements lorsque les affichages que faisiez budget après budget n'étaient jamais réalisés. Je demande simplement aux Pessacais, à vous d'abord, mais surtout aux Pessacais, de juger à la fin de l'exercice et à la fin de la mandature ce que nous aurons réalisé par rapport à ce que nous avons annoncé. Là, nous verrons, nous ferons les*

*comptes. Nous verrons si nous sommes restés dans une telle pauvreté d'investissement que celle que vous nous avez fait subir à Pessac pendant 6 années alors même que vous aviez augmenté les taux d'imposition.*

*Parallèlement, nous serons sobres en dépenses de fonctionnement sans pour autant sacrifier ni la solidarité, ni la santé, ni l'éducation – les rythmes scolaires c'est 1 M€ de dépenses nettes sans qu'on ait aucune compensation et sans qu'on ait la perspective d'une pérennisation du fonds d'amorçage par l'État. Tout ça montre qu'à travers des efforts de gestion que vous n'avez pas faits lorsque vous étiez à la majorité, ces efforts de gestion nous permettrons demain, de faire avec moins, plus que ce que vous avez réalisé pendant votre mandature. C'est ça qu'il faut retenir. Évidemment, après il y a des projets que nous abandonnons comme SAVE, mauvais projet, riche d'emplois – 40 M€ d'investissement 40 emplois, dans les projections. 1M€, l'emploi. J'ose espérer que toutes les créations d'emploi en France ne coûteront pas 1 M€ sinon je suis peu optimiste du taux d'emploi dans notre pays. Et puis, un autre élément, Pessac sur son territoire n'est pas isolée. Ce n'est pas que la Ville de Pessac qui doit investir dans Pessac, c'est également la métropole. Les contrats de co-développement sont en train d'être négociés. Alain CAZABONNE, vice-président de la CUB en charge des contrats de co-développement, était dans mon bureau des services de la CUB cet après-midi pour que nous débattions des éléments qui seront financés par la CUB. Ce qui montre bien là-aussi que nous ne sommes pas seuls et que nous aurons à articuler à la fois nos ambitions et nos moyens à ce que la métropole pourra nous fournir, même s'ils sont en diminution. Les autres collectivités ne sont pas non plus absentes. Le Conseil Général et le Conseil Régional doivent aussi prendre leur part dans le développement local. Ils ne sont pas extra-territoriaux. Ils ont à incarner leur politique dans chaque commune, dans chaque territoire. A ce niveau-là, nous avons aussi besoin de leur participation.*

*Je ne vais pas plus loin dans la défense de ce budget. Il me semble, encore une fois, extrêmement travaillé, extrêmement fouillé. Il y a des éléments qui sont, fort heureusement, la reproduction ou la continuité de ce qui a pu être fait avant mais il y a également toute une série de nouveautés, de renoncements – Choisir, c'est renoncer. Nous renonçons à certains sujets, nous ne renonçons pas à l'essentiel. Nous nous recentrons sur l'essentiel. C'est le sens de ce budget que nous proposons ce soir pour l'année 2015 comme première étape de notre projet de mandature au service de l'attractivité économique en premier lieu, de la solidarité et de la santé, du savoir et de l'éducation, du sport et de la Culture, de la vie associative. Il y a une augmentation des moyens donnés aux associations. Tout cela pour montrer que c'est par un effort de rigueur de gestion que nous obtenons ces résultats sur l'année 2015. Par la suite, nous verrons. Et l'ambition de la mandature qui est celle de ne pas prélever plus dans le pouvoir d'achat des Pessacais pourra être tenue tant que nous aurons cette exigence de rigueur. Évidemment, tout cela devra être remis chaque année, au vue des charges nouvelles que l'État fera peser sur nous et de son désengagement éventuel supplémentaire. Pour 2015, nous tenons le coup. J'espère que nous pourrons le faire le plus tard possible. Et l'engagement que je prends devant les Pessacais c'est de ne pas augmenter les impôts, ou de les augmenter le plus tard possible. Je dirais s'il n'en reste qu'un, nous serons les derniers à augmenter les impôts. C'est notre engagement. »*

#### **aff n°DEL2014\_410 : Budget Primitif pour l'exercice 2015 - Examen et adoption**

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2015 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, aux sommes exposées dans le tableau annexé à la délibération.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Contre : Mmes Dany DEBAULIEU, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE et MM. Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER**

**aff n°DEL2014 411 : Exercice 2015 - Versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal au budget du service des transports**

L'article L.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ».

Or, concernant le budget du service des transports, cet équilibre ne peut être obtenu que par le versement d'une subvention provenant du budget principal ; en effet, les recettes propres du service sont insuffisantes pour couvrir ses dépenses.

Cette prise en charge du budget principal doit faire l'objet d'une délibération motivée du Conseil Municipal et ne peut être justifiée qu'en trois circonstances énumérées par l'article L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1°) Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;

2°) Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;

3°) Lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Le budget primitif 2015 du service des transports prévoit des dépenses d'exploitation H.T. à hauteur de 615 000 €. Celles-ci peuvent être subdivisées en trois grandes catégories :

- les transports scolaires et associatifs (468 000 €)
- les frais de personnel (145 000 €)
- le fonctionnement des autobus (2 000 €)

Pour financer ces dépenses, le produit attendu H.T. s'élève à 30 000 € (transport d'élèves). Il en résulte donc un différentiel H.T. de 585 000 €.

S'agissant pour l'essentiel de transports d'enfants (ramassages scolaires, activités pédagogiques, centres de loisirs ...) et de services offerts aux associations (sorties à caractère culturel, sportif ou social), ce déficit d'exploitation ne peut être supporté par les usagers : le versement d'une subvention d'exploitation du budget principal au budget du service des transports apparaît donc indispensable au titre de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une subvention maximum de 585 000 € du budget principal au budget du service des transports au titre de l'exercice 2015, compte tenu des contraintes de fonctionnement résultant des exigences du service public.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « *Chaque année nous avons voté une subvention d'équilibre du budget principal au budget des transport. Nous la votons encore cette année. La délibération présentée aujourd'hui est en tous points identique à celle de l'an dernier sauf évidemment sur le montant puisqu'il y a une baisse du budget des transports. Il passe de 647 000 € à 615 000 € et ce sont surtout les frais de personnels qui sont en baisse puisqu'ils passent de 215 000 € à 145 000 €, donc moins 32 %.*

*Comme le rappelle la délibération ce service des transports concerne non seulement les écoles primaires, les collèges, les lycées, des associations pour des sorties à caractère sportif, culturel ou social. C'est dire l'importance des activités couvertes.*

*Par un courrier du 24 octobre, vous avez fait savoir à ces structures, notamment les collèges et les lycées, que la ville ne pourrait plus assurer ces services car elle se recentrait sur ses missions essentielles, je vous cite. Évidemment, cette nouvelle a fait l'effet d'une bombe, petite bombe, mais quand même. Car il est impossible qu'en cours d'année scolaire des lycées et des collèges puissent trouver un autre budget. Pour donner un ordre de grandeur, qui vous a été présenté, pour le collège de Noès, il s'agit d'un budget entre 20 000 et 25 000 €. Comme on s'approche d'échéances électorales pour les départements,*

*vous en avez profité lorsque vous avez reçu les parents pour accuser le Conseil Général de ne pas remplir ses missions. Curieuse démarche lorsqu'il y a un financement d'un service par plusieurs collectivités, de leur apprendre, sans en avoir discuter avec elles, que vous avez décidé que vous ne financeriez plus ce service et qu'elles devront faire avec cette nouvelle organisation. Je vous cite toujours : « j'interviens par un même courrier auprès du Conseil Général et du Conseil Régional afin de les informer sur ces nouvelles organisations. »*

*Heureusement pour Pessac que les discussions sur les transferts de compétences avec la CUB se passent différemment.*

*Pour conclure, devant la mobilisation des parents, des enseignants, des chefs d'établissement, bref, de tout le monde, vous êtes revenu sur votre décision mais juste pour l'année scolaire en cours.*

*Donc, plusieurs questions, parce que je pense quand même que vous allez discuter avec le Conseil Général et le Conseil Régional pour la suite. Pourquoi avez-vous baissé ce budget Transports ? Pour l'affecter à quelles autres missions essentielles de la Mairie ? On ne sait pas trop, non plus, dans ce budget quelle était la part significative des collèges et des lycées. Et d'ailleurs, que deviennent les conventions que la Ville de Pessac a avec les collèges et les lycées, notamment les conventions d'occupation de salles, sportives ou culturelles, en échange de ce type de services ? »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur DESPUJOLS** qui déclare : « *Comme j'avais les mêmes interrogations, les mêmes remarques que celles formulées par Laure CURVALE, je voulais simplement dire que je les faisais miennes. Je n'ai rien à ajouter et j'attends votre réponse.* »

**Monsieur le Maire** déclare : « *J'ose espérer que vous discuterez plus pour les candidatures aux Cantonales parce que manifestement vous avez du mal à vous parler. C'est pour cela que vous avez déposé une question orale sur le même sujet ce qui nous permettra d'en reparler tout à l'heure. Vous n'en avez pas posé, c'est bien.*

*Il s'agit tout simplement de faire payer par les finances communales ce qui est du ressort des responsabilités municipales. C'est tout. Ce n'est rien d'autre. On rend à César ce qui est à César et on fait payer à la communauté municipale ce qui est des compétences municipales, au Conseil Général ce qui est des compétences du Conseil Général et au Conseil Régional ce qui est des compétences du Conseil Régional. D'ailleurs c'est un des objectifs de la réforme territoriale, au cas où ça vous aurait échappé, c'est de pouvoir recentrer chaque collectivité sur ses compétences propres. De manière à ce que chacun sache ce qui a trait aux impôts, communaux, aux finances départementales ou aux finances régionales. Je pense que la démocratie locale ne s'en trouvera que mieux respectée à partir du moment où on saura attribuer à un décisionnaire ce qu'il aura effectivement réalisé.*

*Aujourd'hui, sur Pessac, ça n'était pas le cas et je remercie Madame CURVALE de souligner un sujet qui est important, c'est le fait de l'utilisation des équipements municipaux par les collèges et les lycées. C'est un sujet qui est, à mon avis, essentiel. Nous sommes sans doute la seule commune qui fait cadeau au Conseil Général et au Conseil Régional de l'utilisation de ses propres équipements par les collèges et par les lycées. Il ne s'agit que de ça. Lorsque j'ai perçu qu'il y avait des résistances auprès du Conseil Régional et du Conseil Général pour se substituer à nous, je me suis dit qu'il serait dommage que les élèves en pâtissent. C'est la raison pour laquelle, lorsque j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec certains chefs d'établissement, j'ai été amené à dire que nous n'interromprions pas le service même si nous enverrions la facture. C'est tout. C'est la seule et unique chose. Donc, il n'y a pas eu de rétropédalage mais simplement le fait que nous ne voulions pas prendre les élèves en otages, leurs professeurs encore moins, mais tout simplement faire payer par les collectivités responsables les sujets qui relèvent de leur responsabilité. Tout cela se fera de manière neutre pour les usagers, en l'occurrence les lycéens et les collégiens. »*

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention : Mmes Dany DEBAULIEU, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE et MM. Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER**

**aff n°DEL2014\_412** : Exercice 2015 - Répartition n°1 des crédits de subventions

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame MAGNIER** qui déclare : « *Cette répartition pour 69 168,50 € concerne principalement des subventions aux associations dans le cadre des rythmes scolaires. Cela concerne à peu près 26 associations.* »

Le Conseil Municipal décide de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau joint en annexe à la délibération.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame DEBAULIEU** qui déclare : « *Nous voterons cette délibération pour laquelle, cependant, nous n'avons toujours pas de visibilité sur les critères financiers qui permettent de déterminer le montant des subventions allouées. Y a-t-il un tarif horaire fixé voire plusieurs et si oui lequel ou lesquels ? Sinon, quelle est la méthode de calcul qui a été définie ? Nous vous remercions par avance de votre réponse.* »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur MAGES** qui déclare : « *Les critères financiers correspondent plutôt à la hauteur de la formation des intervenants. Donc, comme ils étaient nombreux et avec différentes formations, il était difficile de vous donner un critère financier à proprement parler. Il était simplement lié au pourcentage de dépenses que l'on va pouvoir amener à ces associations. Mais, en aucune façon on a de critères particuliers, cela correspondait plutôt à la hauteur de la formation, de la qualification de l'intervenant qui était en face des enfants. C'est pour ça que certaines associations ont reçu plus que d'autres en effet. Si on lisse, on peut partir sur 30 € de l'heure.* »

Mmes Sylvie TRAUTMANN, Isabelle DULAURENS, Fatiha BOUAKKAOUI, Gladys THIEBAULT, Stéphanie JUILLARD et MM. Jérémie LANDREAU, Naji YAHMDI, Benoît GRANGE, Laurent DESPLAT, Didier BROUSSARD ne prennent pas part au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2014\_413** : Actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement

Par délibération n°2014-223 du 10 juillet 2014, le Conseil Municipal a approuvé l'actualisation n°1 des autorisations de programme et des crédits de paiement relative à l'exercice 2014.

L'examen comptable et financier de ces autorisations de programme fait apparaître la nécessité d'une actualisation dans les conditions suivantes :

- diminution du montant de l'autorisation de programme concernant la construction du Pôle Technique de Magonty (A.P. N°13-1) pour un montant de 7 060 000 €
- annulation des CP 2014 pour un montant de 153 000 € et affectation sur l'exercice 2015 pour les autorisations de programme :
  - N°08-1 : Centre de Romainville – Restructuration des locaux « maternelle »,
  - N°10-1 : Réaménagement de l'école maternelle Jules Ferry
  - N°10-2 : Travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville
  - N°11-1 : Réaménagement de l'école élémentaire Jules Ferry
  - N°11-2 : Construction de la Maison Municipale Sardine

Le Conseil Municipal approuve, conformément à l'annexe jointe à la délibération, l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur HAURIE** qui déclare : « (Début de l'enregistrement inaudible). *Deuxième chose, comment entendez-vous régler la question de l'amélioration des conditions de travail des services des Espaces verts, des Sports et plus largement du CTM ? Comment envisagez-vous réaliser les économies de gestion qui étaient envisagées au travers de la réalisation du Pôle de Magonty ? Bref, quel est votre projet par rapport à la rénovation du fonctionnement de l'ensemble des services techniques, qu'il s'agisse des Espaces verts, des Sports ou du CTM ?* »

**Monsieur le Maire** répond : « *Sur le sport, vous auriez écouté ce que disait, lors de la séance précédente, Monsieur BENEYTOU, vous auriez déjà la réponse. C'est apparemment une absence d'écoute qui doit se faire sur ce côté-ci de l'hémicycle puisque Madame CURVALE ne l'avait pas entendu non plus puisque tout à l'heure elle parlait encore de la salle de Bellegrave alors que c'est un complexe dans son ensemble avec relocalisation des services techniques liés au sport. Donc, c'est une première réponse. Sur, ensuite, les conditions de travail des personnels qui travaillent au CTM, aux espaces verts et jardins, ce seront des aménagement bien sur beaucoup plus modestes que les 17 M€ que vous aviez imaginé mettre, qui seront consacrés annuellement à la mise en œuvre d'amélioration concrètes, pas seulement des annonces tellement mirifiques qu'elles ne sont jamais suivies d'effets mais des choses extrêmement concrètes qui seront mises en œuvre au quotidien, du moins de manière annuelle.* »

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Contre : Mmes Dany DEBAULIEU, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE et MM. Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER**

**aff n°DEL2014 414** : Décision Modificative n° 1 ayant trait à l'exercice 2014

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame MAGNIER** qui déclare : « *Cette décision modificative porte sur un montant de mouvement global de 498 000 € pour ce qui concerne le budget principal M14 de la municipalité. Il est décomposé en 470 000 € pour la section de fonctionnement et un peu plus de 27 000 € pour la section d'investissement. Les principaux mouvements sont les suivants. En ce qui concerne le fonctionnement, vous verrez que nous enregistrons des recettes additionnelles au titre du chapitre 73 - Impôts et taxes de 199 800 €. Il s'agit de recettes générées par l'inscription de rôles supplémentaires et d'un ajustement à prévoir sur les droits de mutation. On enregistre aussi un mouvement exceptionnel de 63 000 € lié essentiellement au versement des pénalités par des prestataires n'ayant pas respecté, dans le cadre de l'exécution de leur service, les clauses de leur cahier des charges. Il s'agit de la société ANSAMBLE et de COFELY.*

*Côté dépenses, l'ajustement budgétaire porte essentiellement sur le chapitre 11 – Charges à caractère général avec l'inscription d'une charge additionnelle de 163 000 € portant principalement sur les rythmes scolaires. On peut noter un mouvement additionnel sur le chapitre 12 – Charges de personnel à hauteur de 75 000 € également expliqué par les besoins pour financer les rythmes scolaires. De même sur le chapitre 65, au titre des subventions, nous devons inscrire un mouvement de 55 000 € additionnels afin de financer les associations qui organisent les déplacements dans le cadre des TAP Rythmes scolaires. Les mouvements issus de la section fonctionnement, nouvelles recettes moins nouvelles dépenses permettent de constater un auto-financement additionnel de 183 313,55 € qui s'inscrira en complément des comptes 2014.*

*Sur la section investissement, je rappelle que le montant impacté sur cette section est de 27 170 €. Du côté des recettes d'investissement, les principaux éléments portent sur un*

*mouvement de 380 000 € inscrit au chapitre 27 – Autres immobilisations financières. Il correspond au remboursement des avances faites sur le budget annexe au titre des opérations du Parc de Magellan. Se rajoute à ces recettes l'autofinancement additionnel de 183 000 €, ainsi qu'une opération d'ordre de 150 000 €. Il s'agit de frais d'études portant sur des travaux divers mutés dans cette section afin de récupérer le FCTVA. Vient en diminution de ces recettes un mouvement important de 692 700 € correspondant à un désengagement d'emprunt, montant que nous n'utiliserons pas compte tenu de notre niveau attendu d'autofinancement.*

*Du côté des dépenses d'investissement, nous avons un double mouvement. Vous constatez que nous dégageons 299 000 € sur le chapitre 021 – Immobilisations corporelles pour des opérations d'acquisitions foncières diverses. Ces dégagements sont compensés en partie par l'inscription de 176 600 € au chapitre 23 – Immobilisations corporelles notamment pour la réalisation de travaux allée Radio.*

*Les autres mouvements concernent les budgets annexes des transports et des lotissements d'activités de Magellan et Saint Médard pour des opérations traditionnelles d'achat et de cession de lots. »*

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, aux sommes exposées dans l'annexe jointe à la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention : Mmes Dany DEBAULIEU, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE et MM. Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER**

**aff n°DEL2014\_415** : Exercice 2014 - Répartition n°6 des crédits de subventions

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame MAGNIER** qui déclare : « Cette délibération porte sur un montant de 91 056,19 € dont 54 830 € aux associations sportives et 16 000 € en Développement social urbain. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur SARRAT** qui déclare : « Au cours de la commission, j'avais posé des questions concernant le montant des subventions allouées. A l'heure qu'il est, je n'ai toujours pas de réponse. Je les prends dans l'ordre. A savoir, je vois 17 510 € pour les déplacements de l'USSAP. Je ne sais pas quel type de voyage ils entreprennent, s'ils vont au bout du monde ou je ne sais quoi, mais par rapport aux autres subventions allouées cela me paraît surdimensionné. Là, j'ai eu la réponse mais j'aimerais bien la ré-entendre, parce que j'ai perdu la mémoire. J'aimerais bien savoir quel type d'association est O'Ptimômes Loisirs, car nous ne la connaissons pas. Et dernière information que je n'ai pas eu à ce jour, quel est le type d'action démarré par Mamboko Na Mamboko au Haut Livrac ? »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur BENEYTOU** qui répond : « Vous n'êtes pas sans savoir que cette pratique n'est pas une première puisqu'on procède ainsi depuis que le logiciel ASTRE existe, depuis 5 exercices minimum. La question vient du fait qu'à la fin de l'année, les enveloppes étant insuffisantes pour qu'on prélève dans l'ensemble de ces dernières les sommes nécessaires, la première somme étant du déplacement, tout le dossier s'appelle Déplacement. C'est du au logiciel ASTRE. J'ai demandé aux Finances, par l'intermédiaire du service, de faire disparaître cette distinction pour donner de la souplesse à l'enveloppe. Cela ne me dispensera pas d'indiquer bien sûr, la destination de la somme indiquée. Le détail est le suivant. En déplacement, l'USSAP Baseball : 3 247 €, la section subaquatique : 6 693 €, une subvention qui concerne la section Handi-sport pour la section Tir à l'arc : 500 €. Pour l'organisation des Championnats de France de Boxe anglaise, la

*section Boxe touchera 5 000 € et pour un projet de compétition au Maroc, 1 800 €. Ces deux dernières subventions seront versées après l'action. Enfin, la section Baseball touchera 270 € pour la participation aux TAP. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur MAGES**, pour la deuxième association concernée, qui déclare: « *O'Ptimômes est une association qui gère plusieurs ALSH sur la Communauté urbaine et qui gère donc un ALSH, le mercredi toute la journée, sur la commune de Pessac depuis septembre 2014. Les 14 380 € correspondent, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, à la part municipale reversée à l'association. »*

**Monsieur le Maire** ajoute : « *Concernant Mamboko Na Mamboko, j'ai sous les yeux les éléments que Monsieur YAHMDI m'avait envoyés. L'association Mamboko Na Mamboko « Main dans la main » existe à Pessac depuis 2005. Elle est positionnée à la fois sur la solidarité internationale et sur l'action sociale de proximité. Depuis 4 à 5 ans, cette association est en sommeil. Ses responsables ont souhaité se tenir aux côtés de jeunes de ce quartier via une action associative. Elle souhaite se situer en complémentarité et non en substitution ou en opposition aux acteurs de ce quartier. Ce qui l'a différencie des discours habituels entendus sur le quartier. Une première rencontre a été organisée par la Ville début novembre avec le Centre social, le Club de prévention Action Jeunesse et l'association. Les partenaires ont trouvé son projet intéressant. Elle souhaite développer un projet de médiation sociale et culturelle dont les objectifs sont de créer un réseau de proximité et de solidarité entre les habitants et de favoriser la cohésion sociale à travers la solidarité, l'engagement et la citoyenneté. Ce projet doit permettre de valoriser les habitants, de transférer et partager les savoirs et les connaissances, de tisser du lien social et inter-générationnel. Les jeunes adultes, 11-35 ans, sont la cible de ce projet qui reposerait sur, d'abord une plateforme avec un site internet et un travail d'accompagnement scolaire et éducatif, deuxièmement l'organisation de chantiers de solidarité, à la fois national et international, et enfin l'organisation d'actions culturelles accessibles au plus grand nombre. Pour conduire son action, l'association Mamboko na Mamboko demande à la Ville d'abord la mise à disposition d'un local équipé. Il s'agirait du local de l'ancienne Station de Macédo, propriété de DOMOFrancce mise à disposition de la Ville par convention et aujourd'hui inoccupée. Deuxièmement, le soutien pour le recrutement d'un coordinateur et troisièmement un soutien financier et un partenariat avec la Ville pour la réalisation de différents projets. »*

Le Conseil Municipal décide de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau joint en annexe à la délibération.

Mmes Sylvie TRAUTMANN, Irène MONLUN, Fatiha BOUAKKAOUI, Gladys THIEBAULT, Zeineb LOUNICI, Stéphanie JUILLARD, Dany DEBAULIEU, Anne-Marie TOURNEPICHE et MM. Guy BENEYTOU, Jérémie LANDREAU, Emmanuel MAGES, Naji YAHMDI, Benoît GRANGE, Jean-François BOLZEC, Jean-Luc BOSC ne prennent pas part au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **aff n°DEL2014 416 : Exercice 2014 - Pertes sur créances irrécouvrables**

Le 14 octobre 2014 , Monsieur le Trésorier Principal a transmis deux états de produits communaux qu'il n'a pas pu recouvrer de 2008 à 2014 et qui se décomposent comme suit :

- créances admises en non valeur : 4 121,86 €
- créances éteintes : 757,86 €

Les créances qu'il est proposé d'admettre en non valeur résultent de l'insolvabilité des débiteurs, de l'insuffisance des renseignements concernant les redevables, de demandes formulées en ce sens par les services sociaux, de poursuites restées sans effet ou de la

disparition des personnes concernées. Néanmoins, ces créances peuvent faire l'objet, à tout moment, d'une action en recouvrement.

En revanche, les créances éteintes résultent, quant à elles, de décisions d'effacement de dettes consécutives à des situations de surendettement. A la différence des créances admises en non valeur, l'irrecouvrabilité des créances éteintes s'impose à la collectivité et au comptable. Il s'agit dès lors de charges définitives pour la collectivité.

Le Conseil Municipal :

-accepte l'admission en non-valeur de produits communaux pour un montant de 4 121,86 €.

- prend acte du montant des créances éteintes qui s'élève à 757,86 €.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2014 417 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges (CLETC) du 2 décembre 2014**

En application des dispositions de l'article 1609 nonies C V du code général des impôts (CGI), le montant des attributions de compensation doit être révisé pour intégrer les nouveaux transferts de charges opérés à l'occasion de chaque transfert de compétences. Ces transferts de charges doivent être approuvés par les conseils municipaux par délibérations concordantes à la majorité qualifiée (soit les 2/3 des communes représentant plus de la 1/2 de la population ou la 1/2 des communes représentant les 2/3 de la population), sur rapport de la commission d'évaluation des charges transférées.

La commission locale a été mise en place le 4 juillet 2014.

Le vote du montant des attributions de compensation doit s'effectuer à la majorité simple du conseil de l'EPCI. Une attribution de compensation prévisionnelle sera notifiée aux communes avant le 15 février 2015. L'attribution de compensation définitive sera votée au plus tard au 31 décembre 2015 et tiendra compte également des compétences transférées à la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015 en application de l'article 43 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (MAPTAM).

Le rapport, joint en annexe 1, a pour objet d'évaluer les compétences transférées à La CUB par l'article 71 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (MAPTAM), depuis le 28 janvier 2014 mais avec transfert effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les compétences transférées des communes vers la Communauté Urbaine sont les suivantes :

- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage (10 aires et 17 communes concernées),
- création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (14 bornes et 2 communes concernées),
- création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains (2 réseaux de chaleur sur 2 communes concernées),
- concession de la distribution publique d'électricité et de gaz (28 communes concernées), aires de stationnement (1 aire et 1 commune concernée),
- politique de la Ville.

L'évaluation de la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » interviendra lors du transfert de la taxe de séjour à la Métropole en 2015.

S'agissant enfin de l'évaluation de la charge des équipements prescrits par des lois et règlements et non réalisés par les communes au moment du transfert de compétence, l'évaluation sera réalisée sur la base du coût de réalisation des aires concernées, ce qui aura pour conséquence une révision des attributions de compensation des communes concernées après la réalisation de l'équipement sur la base du coût effectif de réalisation.

Le calendrier de travail de la CLETC est précisé dans le rapport.  
Le détail par communes et par compétences des compensations à verser ou à percevoir est présenté dans le tableau joint en annexe 2.

**Monsieur le Maire** précise : « Pour Pessac, elle concerne deux domaines. D'abord, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage que nous gérons avec Mérignac à La Chaille et deuxièmement la concession de la distribution publique d'électricité, donc dans le domaine des enfouissements, pour lesquels nous transférons des moyens soit un peu plus de 150 000 €. »

Le Conseil Municipal :

- approuve le rapport de la CLETC en date du 2 décembre 2014
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur SARRAT** qui déclare : « Cette commission instaurée dans le cadre de la loi du 27 janvier 2014 qui a imposé à la population la création de Bordeaux Métropole dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 sans aucune concertation, plus que le bouleversement institutionnel de la carte administrative des collectivités territoriales, va profondément impacté la vie de nos concitoyens. Pour notre commune, dans un premier temps, nous sommes concernés par trois compétences représentant 153 444 €, c'est dans la délibération. C'est l'évaluation faite selon certains critères définis ou indéfinis. Le volet mutualisation entre communes et métropole précise que neuf domaines d'activités ont fait l'objet de groupes de travail. Êtes-vous Monsieur le Maire, en capacité aujourd'hui de nous préciser quels services communs des services de la Commune pourraient être mutualisés dans le courant de l'année 2015 ? De grandes inconnues demeurent pour le devenir de ces personnels, de nos personnels. En matière de temps de travail et de rémunérations, vous pourriez vous retrouver dans une situation sociale intenable, où cohabiteraient dans un même bureau et pour un même temps de travail, des gens payés différemment et régis par des règles différentes en matière de temps de travail ; Pouvez-vous nous préciser le nombre d'agents contractuels qui pourraient être transférés à la métropole ? Comme le disait Patrick PUJOL au dernier Conseil de CUB, « en matière de flou artistique on a rarement fait mieux ». C'est lui qui l'a dit et je le cite. Dans cette même salle, jeudi dernier, le président Alain JUPPE n'a pu s'engager dans tous les domaines sur l'avenir de la Métropole. « On verra au fur et à mesure » a-t-il déclaré. Enfin, je voudrais souligner que la Métropole va s'avérer de moins en moins comme un instrument de mutualisation intercommunale mais beaucoup plus comme le dispositif d'effacement progressif de la commune du paysage administratif français. La concurrence entre les territoires, plutôt que la coopération et la péréquation, voici la clé de voûte et la colonne vertébrale du projet de métropolisation. Donc, à ce titre, en ce qui me concerne je voterai contre. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « Mon intervention portera seulement sur le transfert de compétences et pas sur la mutualisation. Nous sommes à la première étape de ce transfert de compétences de communes vers la CUB avec une évaluation des transferts de charges qui est présentée dans le tableau annexé. La deuxième étape va être le transfert d'équipements et l'évaluation de leurs charges et elle sera discutée en 2015 et ce sera certainement le noyau dur des débats entre les communes et la nouvelle métropole. Que la loi prévoit ces transferts de compétences semble cohérent avec la vision d'une métropole qui doit aussi avoir une stratégie globale dans plusieurs domaines notamment celui de la Politique de la Ville ou également la politique énergétique, notamment pour pouvoir avoir une stratégie territoriale en matière de distribution d'électricité et du gaz. Ce qui veut dire aussi une stratégie d'économies. Une stratégie pour créer et gérer les réseaux de chaleur de façon ainsi à

mieux atteindre les objectifs du Plan Climat. Pour autant, je m'abstiendrai, et je crois que ce sera également le vote de mes collègues, essentiellement sur la méthode, parce que les élus municipaux n'ont pas été associés au suivi des travaux de cette Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges. Vous n'avez rien organisé pour nous présenter au fur et à mesure l'avancement des travaux. Il n'y a pas eu de débat préalable. Vous l'avez rappelé, les conseils municipaux peuvent voter cette délibération jusqu'à fin janvier donc cela laissait cette possibilité là, à moins que vous n'ayez pas prévu de conseil en janvier. Je ne le sais pas, donc il n'y a peut-être pas forcément urgence à le faire voter dès ce conseil. Je m'interroge sur le rôle renforcé des directions territoriales. Certainement une bonne chose, mais comment sera assuré un fonctionnement réellement transversal entre les différents services, entre les directions et les différents services communautaires et communaux et malgré tout qu'elle sera alors la lisibilité pour le citoyen. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur HAURIE** qui déclare : « Une première observation d'abord, comme vient de le dire Laure CURVALE, la délibération qui nous est proposée aujourd'hui manque cruellement de débat démocratique. Cette délibération a été remise en commission. Elle n'a pas été précédée d'un travail préalable qui eu d'ailleurs été intéressant, notamment dans ce qu'il aurait permis d'explicitier, y compris à l'ensemble de la population, ce qu'est la trajectoire liée à la mise en place de la métropole. Il est dommage que cela arrive de cette façon par le biais d'une délibération ponctuelle et qu'elle n'est pas été précédé d'une réflexion, d'un travail plus global auquel on aurait volontiers participé et sans esprit polémique, je vous le dis.

Deuxième élément, il y a aujourd'hui cinq thématiques qui font aujourd'hui l'objet d'évolutions de transfert de compétences. Les 4 premières ne posent pas de problèmes, tant elles sont inhérentes aux missions de la CUB, ou tant on le voit bien pour ce qu'il s'agit des gens du voyage ou des aires de stationnement, c'est un problème métropolitain. Par contre, je souhaiterais avoir des explications sur ce que recouvre les termes Politique de la Ville. On voit bien ce qu'une politique de la ville peut avoir d'intérêt à être travaillée en commun au niveau d'une métropole comme celle de Bordeaux. Par contre, ce que l'on sait aussi, c'est que tous les maires de Pessac, tous sans exception, n'ont jamais admis que la politique de la ville soit transférée au-delà de la Ville de Pessac. Ça a été le cas de tous les maires trouvant d'ailleurs des alliés, y compris dans les municipalités proches, et je pense en partie à l'époque à la Mairie de Talence. Pourquoi le faisaient-ils ? Parce qu'ils estimaient que la Politique de la Ville, notamment en ce qu'elle ressort de l'animation de la ville, des quartiers, de leur redressement, est du ressort du Maire et de la Commune. Donc, ce que je voulais savoir c'est, à ce stade, que recouvrent les termes « politique de la ville » parce qu'ils peuvent recouvrir plusieurs acceptions. En l'occurrence ici, ils recouvrent des compétences certes mineures puisqu'elles ne concerneraient qu'un montant de 5 474 €. Donc, je vous remercie de nous indiquer ce qu'est la nature des compétences transférées au travers de la politique de la ville et de nous les indiquer de façon précise. »

**Monsieur le Maire** répond : « Comme chaque fois que je vous réponds Monsieur HAURIE, ce sera précis. C'est ce qui nous différencie aussi du moment où vous étiez à la majorité. Monsieur HAURIE, Monsieur SARRAT, Madame CURVALE, je pense qu'il y a une confusion dans vos prises de paroles sur ce qui aujourd'hui est l'objet de la délibération. L'objet de la délibération est un objet éminemment technique. Il y a des compétences qui sont transférées automatiquement par la loi, c'est ce qu'on appelle la métropolisation. C'est pas le choix d'un maire, c'est la loi MAPTAM qui impose de transférer les compétences listées dans la délibération. Je suis désolé de vous l'apprendre mais c'est ainsi. Ça n'a rien à voir avec la mutualisation. Là, on est dans la métropolisation. C'est à dire dans le fait de transférer, d'évaluer le montant de ce qui est transféré à la Communauté urbaine dans le cadre de la métropolisation. On n'a pas le choix. C'est une délibération d'ordre technique, je dirais presque comptable.

Il y aura une part de volontariat. Là, il n'y a pas de volontariat, il y a une obligation, une pure et simple obligation. Je suis désolé que vous ne connaissiez pas ce sujet-là mais Madame TOURNEPICHE et Monsieur DUBOS qui sont conseillers communautaires auraient pu vous éclairer sur le sujet. C'est un sujet qui est important. Et ce n'est pas la peine d'appeler les mânes des anciens maires ou de Monsieur CAZABONNE pour Talence pour dire qu'aucun maire n'a voulu transférer la politique de la ville. Je tiens quand même à éviter une confusion, la Politique de la Ville ce n'est pas la politique municipale, c'est la politique des quartiers prioritaires de la Ville. Qu'on soit bien clair là-dessus, on ne transfère pas toute la politique de la ville de Pessac, c'est la Politique de la Ville. Et cet aspect-là comme d'autres ont été évalués par une commission, la CLETC, dont je faisais partie, dont faisaient partie toutes les communes de gauche comme de droite et pas que mes amis politiques. Il y a eu des discussions extrêmement pointues sur « Est ce qu'on transfère, ? », « Comment on évalue ? », etc... Au terme de cette discussion, on transfère 153 000 €, c'est à dire ce qu'on considère étant consacré au sujet, à l'exception de la Politique de la Ville. Pour la Politique de la Ville, on va donner une dotation qui est répartie entre toutes les collectivités pour doter la CUB d'un agent qui sera chargé de coordonner les différentes Politiques de la Ville. C'est à dire qu'à ce stade, on ne transfère rien de notre Politique de la Ville, si ce n'est la compétence qui désormais est celle de la métropole et notamment celle de contractualiser avec l'État, contrat lié à la Politique de la Ville. C'est un contrat que désormais les communes n'ont plus le droit de passer. C'est la CUB, donc la métropole, qui demain passe ce contrat-là. Il faut qu'il y ait un coordonnateur, c'est ce sur quoi on a longuement débattu, en particulier avec Monsieur TOUZEAU, Maire de Lormont, qui est en charge de ce sujet au niveau de la Communauté urbaine en tant que vice-président et nous avons abouti à cette répartition à hauteur de quelques milliers d'euros pour Pessac. Il n'y a pas de transfert de l'animation des quartiers, il n'y a pas de transfert de quoi que ce soit. S'il doit y avoir un jour ce genre de transfert ce sera dans le cadre de la mutualisation et là il y aura un vrai débat, parce que là pour le coup ce sera facultatif. Aujourd'hui, ce n'est pas facultatif, c'est obligatoire. Tout ce dont on peut débattre c'est est-ce qu'on est d'accord avec les clés de répartition comptables qui ont été établies. Ce n'est pas un enjeu extraordinaire, c'est un enjeu comptable. Sachant qu'on ne perd pas d'argent, on transfère avec les mêmes moyens qu'on y consacrait la compétence à la CUB. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur ZAITER** qui déclare : « Vous nous dites que c'est obligatoire, mais je suis désolé, si c'est obligatoire, elle ne sera pas soumise à la majorité qualifiée des 2/3 des représentants de la commune. C'est juste pour vous rappeler que ce n'est pas obligatoire mais que chaque Conseil Municipal fait ce qu'il veut. Cela dit, c'est pas obligatoire du tout. »

**Monsieur le Maire** répond : « Monsieur ZAITER, c'est embêtant de devoir expliquer ce genre de choses parce que cela doit être connu de tout élu, notamment des anciens élus. Il y a des compétences. Ces compétences, on n'a pas le choix de les transférer, c'est la loi qui les transfère. Il y avait sous l'ancienne mandature beaucoup de confusion dans les compétences, la preuve les transports scolaires. Donc, les compétences, aujourd'hui elles sont transférées par la loi. Ce qui fait l'objet d'une délibération c'est d'être d'accord avec les montants qu'on transfère. Ce sont les chiffres, les modes de calcul des charges transférées qui font l'objet d'une délibération. J'espère avoir été suffisamment clair sur ce que j'imaginai simple. »

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Abstention : Mmes Dany DEBAULIEU, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE et MM. Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER**

**Contre : M. Didier SARRAT**

**aff n°DEL2014 418** : Convention avec le Comité des Œuvres Sociales (COS) de la Ville de Pessac

Le Comité des Œuvres Sociales est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 dont les principaux objectifs sont le développement de la solidarité entre tous les agents territoriaux, l'assistance aux agents et à leur famille en cas de besoin et la promotion des activités culturelles et de loisirs pour les agents.

Les relations entre une collectivité et un comité des œuvres sociales relèvent d'une convention. A Pessac, cette convention a été actualisée successivement en 1992, 1996, 2001 et 2009

La dernière version de la convention signée en 2009 a fait l'objet d'un avenant pour inclure la mise à disposition d'un agent à temps complet auprès du COS le 13 décembre 2012.

L'objet de la convention portait sur une aide au financement des prestations d'action sociale réglementaires ou définies par le COS et prenait en charge une partie de la cotisation versée à la MNT au titre du contrat collectif de prévoyance dont bénéficient les agents.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la convention de participation à la protection sociale complémentaire en prévoyance avec la MNT a été conclue directement par la collectivité. La part de la subvention annuelle versée par la Mairie au titre de ce contrat n'a plus lieu d'être.

D'autre part, dans un contexte de contrainte budgétaire, le mode de calcul de la subvention de l'année "n" basé sur la masse salariale versée au cours de l'année "n-1", entraîne un dynamisme du montant de cette subvention qui va à l'encontre de l'effort de gestion demandé à l'ensemble des services et des associations.

La subvention versée au COS sera désormais étudiée annuellement dans le cadre d'un dialogue de gestion entre son Conseil d'administration et la collectivité afin de déterminer un montant permettant au COS de poursuivre son action tout en tenant compte de la situation budgétaire de la collectivité.

Le COS continuera de recevoir dans la subvention le montant des rémunérations et contributions sociales de l'agent mis à disposition.

A titre indicatif, la subvention versée par la Ville en 2015 sera de 161 147 €.

Enfin, le service transport de la Ville ne disposant plus de véhicule de transport en commun pour assurer des transports, la prise en charge de déplacements dans la limite de 1 000 km ne pourra plus être assurée.

Le Conseil Municipal :

- approuve la nouvelle convention entre le Comité des Œuvres Sociales et la Ville
- autorise Monsieur le Maire à la signer
- dit que cette convention prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur HAURIE** qui déclare : « *La loi du 19 février 2007 fait de l'action sociale en direction des agents des communes une obligation. Cela figure, d'ailleurs, immédiatement directement derrière leur rémunération dans les dépenses obligatoires des communes. Il est bon de rappeler que cette action sociale a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille et qu'à ce titre, les sommes qui y sont consacrées présentent, d'une certaine façon, le caractère d'un salaire différé. Il convient aussi de rappeler que les salaires des territoriaux sont les salaires les moins élevés de la fonction publique. Dans ces conditions, l'exercice d'une action sociale en direction des agents territoriaux est particulièrement importante. Le calcul sur la masse salariale permet justement une juste proportionnalité entre les montants des salaires qui sont servis et le montant de l'action mais surtout permet une juste proportionnalité entre le nombre d'agents et le montant de l'action sociale qui leur est affecté. Il permet aussi de lisser sur la durée les éventuels ajustements, à la hausse ou d'ailleurs à la baisse comme on en prend le chemin, et d'assurer une pérennité et surtout une sécurité au montant des sommes qui sont affectées à l'action sociale des agents. La délibération qui nous est proposée, en ce que, dans sa deuxième partie, elle nous indique*

*qu'elle sera désormais étudiée annuellement, dans le cadre d'un dialogue de gestion, change complètement de nature les rapports entre la collectivité et le COS, et d'une part transforme ce qui était une somme consacrée à l'action sociale en libéralités données par le Maire aux agents et on ne saurait du coup confondre ce qui relève d'une obligation de ce qui relève désormais de la faculté d'intervention. Donc, précarité du soutien de l'aide sociale aux agents, transformation d'un droit en libéralité, en l'état actuel de la délibération, nous voterons contre. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame PAVONE** qui déclare : « *Je voulais juste indiquer qu'effectivement cette convention est basée maintenant sur le budget et en fonction des orientations du budget municipal. C'est un effort qui est demandé à tout le monde et donc aussi au COS. C'est soumis à un dialogue de gestion avec le COS qui présente des comptes de gestion, ce qui nous permet d'avoir ce dialogue de gestion. Vous avez tout à fait raison, il y a à la fois un caractère social et aussi des activités de loisirs. Donc, celles-ci seront au choix du COS de les préserver dans un sens ou dans l'autre. Il n'a pas échappé non plus qu'avec la mutualisation, si nous restions sur la masse salariale, celle-ci risquerait de baisser et donc le COS risquerait d'avoir une subvention qui diminuerait également. »*

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Contre : Mmes Dany DEBAULIEU, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE et MM. Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER**

**aff n°DEL2014 419 : Rémunération des agents recenseurs - Tarifs 2015**

L'organisation du recensement de la population française prévoit des campagnes annuelles conduisant la Ville à s'attacher les services d'agents recenseurs.

Le mode de rémunération fixé par la réglementation est basé sur le nombre de documents remplis par les agents.

Le tarif de rémunération pour 2015 sera le suivant:

- 1,30 € pour les feuilles de logement
- 2,00 € pour les bulletins individuels

Ces agents amenés à se déplacer pour accomplir leurs fonctions percevront une indemnité mensuelle de transport forfaitaire de 16,51 € et suivront une formation rémunérée de 8h.

Le Conseil Municipal fixe les montants des rémunérations forfaitaires à 2 € par bulletin individuel et 1,30 € par feuille de logement.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2014 420 : Protection fonctionnelle d'un agent municipal**

Monsieur Tony JAMIN, adjoint technique titulaire au sein des services de la Mairie de Pessac, assure aussi la fonction de concierge du Centre technique municipal. A ce titre, il est logé avec sa compagne dans les locaux du CTM.

Leur véhicule a fait l'objet de dégradations. Une plainte a été déposée auprès du commissariat de police de Bordeaux.

Cet acte de vandalisme était ciblé contre ce véhicule au regard des fonctions de concierge du CTM exercées depuis le 1<sup>er</sup> août 2014.

Dans le cadre de la protection fonctionnelle à laquelle ont droit les fonctionnaires qui subissent des dommages dans l'exercice de leurs fonctions, il est proposé de faire droit à la prise en charge du montant de la franchise.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer le bénéfice de la protection fonctionnelle à l'agent communal mentionné dans la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2014\_421 : Pépinière d'Entreprises de la Ville de Pessac - Approbation des tarifs et durées des baux conclus avec les entreprises hébergées**

La Pépinière d'Entreprises de la Ville de Pessac créée en 1998 contribue à favoriser la création et l'implantation d'entreprises sur la commune.

Par délibération du Conseil Municipal du 25 mars 1999, la Commune, propriétaire du bâtiment, en assure la gestion. Les durées de location, services et tarifs ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 6 décembre 2001.

La loi du 18 juin 2014 relative à l'Artisanat, au Commerce et Très Petites Entreprises a modifié l'article L.145-5 du code de commerce en portant la durée des baux dérogatoires au bail commercial à trois ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014. Les contrats conclus ou renouvelés avant le 1<sup>er</sup> septembre 2014 conservent une durée limitée à deux ans.

Toutefois, il s'avère nécessaire de modifier la grille des tarifs et durées des locations et services consentis aux porteurs de projets, aux entreprises en cours de création et aux entreprises juridiquement créées.

Le Conseil Municipal :

- approuve les tarifs, baux et services de la pépinière d'entreprises Bordeaux – Unitec présentés en annexe de la délibération,
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et contrats entre la Ville de Pessac et les entreprises hébergées au sein de cette pépinière.

**Madame TRAUTMANN** ajoute : « *Vous noterez dans cette grille que le loyer augmente chaque année sur la durée du bail. Cette pratique permet à nos jeunes entreprises de sortir de la pépinière en ayant anticipé l'impact d'un loyer au prix du marché.* »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame CURVALE** qui s'interroge : « *Juste une question, on nous dit modification de la grille, mais dans quel sens ? Vous la modifiez à la baisse ou à la hausse ?* »

**Monsieur le Maire** répond « *Ni l'un, ni l'autre.* » et donne la parole à **Madame TRAUTMANN** qui précise : « *En fait, les durées ont changé mais pas les tarifs.* »

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2014\_422 : Parc de stationnement de Pessac-centre - 1ère heure gratuite - Avenant n°4 à la convention avec PARCUB**

Dans le cadre des travaux du centre-ville, la Ville a signé en 2011 une convention avec PARCUB offrant aux usagers la première heure de stationnement de façon à favoriser l'utilisation du parking souterrain.

Cette action a permis d'accroître la fréquentation globale du parking souterrain ainsi que la durée du stationnement .

Dans le cadre de la nouvelle politique de stationnement menée par la Ville, la mise en cohérence de la tarification entre stationnement souterrain et de surface s'avère nécessaire afin de conforter l'attractivité du centre-ville et offrir aux usagers un service correspondant à leurs besoins.

En conséquence, il a été décidé de reconduire cette opération « 1<sup>ère</sup> heure gratuite de stationnement » en partenariat avec PARCUB sur l'année 2015 selon les modalités définies dans la convention jointe en annexe.

Le coût de cette action pour les quatre premiers mois de l'année 2015 est fixé à 2 000 € HT soit 2 400 TTC pour la Ville.

En raison de la mise en place par PARCUB d'une nouvelle grille tarifaire du stationnement dans le parking souterrain à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015, un nouvel avenant à la convention entre la Ville et PARCUB sera signé pour déterminer les conditions de la participation financière de la Ville à cette opération.

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de l'avenant n°4 avec PARCUB à la convention de gratuité pour la 1<sup>ère</sup> heure de stationnement dans le parking de Pessac centre
- autorise Monsieur le Maire à le signer
- dit que les modalités de mise en œuvre de cette opération s'effectueront selon les conditions fixées dans l'avenant
- dit que ces mesures prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2014 423 : Marché de gestion énergétique, de maintenance et de rénovation des installations thermiques des bâtiments communaux – Avenant n°7 au marché n°07059**

Par délibération en date du 5 juillet 2007, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution du marché de gestion énergétique, de maintenance et de rénovation des installations thermiques des bâtiments communaux à la société COFELY.

L'évolution du patrimoine dans le cadre de l'exécution du budget (constructions, restructurations, démolitions et acquisitions) et les nouvelles conventions de locations signées par la Ville impliquent des adaptations du contrat, matérialisées par les avenants n°1 à 6 approuvés successivement en 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013.

Afin de prendre en compte les modifications de l'année 2014, le contrat de maintenance est modifié par avenant n°7 comme suit :

- Évolution du périmètre P1 (combustible) en raison de l'obligation de mettre en concurrence les fournisseurs de gaz à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le P1 a été actualisé sur la base des prix 2014 et les nouvelles redevances prennent en compte la proposition de l'offre de marché de la société COFELY (- 8,75 %).

Par ailleurs, à l'issue de la négociation annuelle, les objectifs de consommations ont été revus à la baisse (- 2,3 %). La diminution des consommations est principalement due à la mise en place de chaudières à condensation et aux travaux de rénovation énergétique. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans la démarche d'élaboration d'une stratégie énergétique de type facteur 4, conforme aux objectifs européens de maîtrise de l'énergie, et vise à réduire d'au moins 20 % nos consommations énergétiques d'ici à 2020.

- Évolution du périmètre P2 correspondant à la surveillance, la conduite, la maintenance, l'entretien et le dépannage des équipements
- Évolution du périmètre P3 correspondant aux remplacements et aux grosses réparations de matériels.

Les nouvelles redevances s'établissant de la façon suivante pour l'année 2014 :

- P1 : 491 017,09 € TTC
- P2 : 250 796,40 € TTC
- P3 : 94 203,60 € TTC

Le Groupe Travail Marchés, réuni le 5 décembre 2014, a émis un avis favorable à ces adaptations.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°7 au marché n°07059

**Monsieur MARTIN** ajoute : « Madame CURVALE, comme vous le voyez, ce n'est pas une baisse des consommations liée aux conditions climatiques mais due à la négociation et à un suivi accru de nos consommations comme des prestations de notre fournisseur. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « *C'est un marché que je connais bien comme vous le connaissez maintenant puisqu'il a été lancé en 2007 et je sais qu'il y a une clause d'intéressement dans ce marché qui permet, à chaque fois, et c'est bien naturel, de revoir avec COFELY les conditions pour aller dans le sens des économies d'énergie. Ceci dit ça ne retire rien au fait que parfois, certains des indicateurs de la Ville sont présentés non corrigés des données climatiques. Peu importe. Il y a une situation de mise en concurrence qui est nouvelle entre les fournisseurs de gaz, cela permet de renégocier à la baisse le prix de la fourniture (P1), vous l'avez expliqué, à des conditions intéressantes, semblables visiblement à ce que d'autres villes ont obtenu dans le même contexte de mise en concurrence. Je peux vous citer en tout cas un exemple pas très loin. Les objectifs de baisse des consommations, c'est vrai, -2,3 %, sont des objectifs intéressants qui vont dans le sens du Plan Climat adopté en novembre 2012.*

*Pour conclure, j'en profiterai juste pour demander deux choses. Monsieur le Maire vous aviez promis que nous aurions rapidement à disposition en ligne le dernier rapport Développement Durable, celui qui avait précédé le Débat d'orientations budgétaires. Je ne l'ai pas trouvé. C'est quand même intéressant qu'il y soit. Et d'autre part, puisqu'il y a eu la visite annuelle par le conseiller Cit'Ergie qui suit le Plan Climat, je trouve que ce serait intéressant que le rapport de cette visite qui n'a rien de confidentiel soit mis à disposition de tous les élus. Cela nous permettra de voir où on en est dans nos indicateurs Énergie et Climat. »*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2014 424 : Mise en œuvre du Schéma Directeur Aménagement Lumière (SDAL) - Attribution du marché**

Une consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 28-I du code des marchés publics, le 9 septembre 2014.

Il s'agit d'un marché public à bons de commande avec montant maximum, passé en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics, concernant le renouvellement de luminaires vétustes et changement de mâts d'éclairage public ainsi qu'éventuellement les massifs de candélabres et travaux de génie civil.

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social (entre 0 heure et 825 heures maximum annuel d'insertion à réaliser) et à caractère environnemental (respect de la charte « chantier propre »).

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015. Ce marché pourra être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2018.

Les travaux seront rémunérés par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

Le Groupe de Travail Marchés, en sa séance du 6 novembre 2014 a procédé à l'examen du marché.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec la SAS CEPECA (enseigne commerciale CITEOS), rue Eugène Buhan, ZA de Moulereys, 33170 GRADIGNAN pour un montant en euros H.T. maxi de 1 000 000,00 pour la période initiale, de 4 000 000,00 pour la période globale.

**Monsieur MARTIN** précise : « *Nous avons changé cette année 280 points lumineux sur les 9 000 présents sur Pessac. 4 877 ont été remplacés en 11 ans. Restent encore 646 lampes au mercure, c'est à dire 6,87 % du parc. Au rythme de 200 points lumineux par an, il reste environ 3 ans pour tout remplacer et avoir un parc conforme aux obligations qui nous sont imposées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, mais pour lesquelles beaucoup de collectivités sont en retard. »*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2014\_425** : Installation de bornes pour la collecte sélective de textiles -  
Convention tripartite entre la Ville de Pessac, la CUB et l'association Fringuette

Par délibération en date du 13 juillet 2009, la Communauté Urbaine de Bordeaux, compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers, a autorisé les entreprises d'insertion à mettre en place, avec l'accord des communes concernées, des bornes d'apport volontaire sur le domaine public, destinées à la collecte des textiles usagés suivant une densité à définir avec chaque municipalité.

C'est ainsi que par délibération en date du 4 février 2010, la Ville de Pessac a passé une convention avec Le Relais Gironde et la Communauté Urbaine de Bordeaux, afin que 20 points de collecte soient installés sur son territoire.

Dès la mise en place de ces 20 points, Relais Gironde a bien voulu prêter trois d'entre eux à l'Association Fringuette, afin de lui permettre d'approvisionner ses boutiques, dont une se situe sur Pessac.

Le Relais Gironde ayant mis un terme à cette mise à disposition en décembre 2013, Fringuette a saisi la Ville de Pessac pour la mise en place de trois réceptacles lui appartenant, destinés à capter les textiles à l'échelle du territoire communal.

Fringuette, créée à l'initiative de bénévoles du Secours Catholique en 1993, est une Association d'utilité sociale qui a pour objet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté d'insertion par l'accès à un emploi salarié. Elle a pour objet la lutte contre l'exclusion. Il s'agit d'un tremplin pour renouer avec le monde du travail au moyen de la collecte et du tri de vêtements d'occasion, de vente de vêtements d'occasion, de création et vente d'une ligne de vêtements « La Griffes Tissons La Solidarité », de retouches couture, de création et location de costumes. L'activité « collecte » s'adresse aux particuliers par le biais d'utilisation de conteneurs spécifiques.

C'est pourquoi, la Ville a proposé à l'Association Fringuette trois sites d'implantation des bornes, deux dans le quartier de France-Alouette et une dans le quartier de Pessac-Bourg, à savoir :

- à l'angle des rues Defoe/Scott/Wells
- à l'angle de la rue du Parc d'Espagne/avenue des Provinces
- place G. Tillon (parking Carrefour Market).

Ces implantations feront l'objet d'un arrêté d'occupation du domaine public.

La convention tripartite, jointe à la délibération, a pour but de déterminer les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement de la collecte. Elle détermine le rôle, les responsabilités et les engagements de chacune des parties.

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention tripartite entre l'Association Fringuette, la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville de Pessac,
- autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que les avenants éventuels correspondant à la mise en place de bornes de collecte du textile.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2014\_426** : Mise en œuvre d'un "Club Nature" à Pessac par l'association Ecosite du Bourgailh

Dans le cadre de ses activités de soutien aux accueils de loisirs des jeunes et d'éducation à l'environnement et au développement durable, le Conseil Général de la Gironde contribue à la création de « Club Nature » sur les communes du département.

Le développement d'un club nature, dans le cadre de ce dispositif, nécessite un soutien de la Ville.

A Pessac, l'association Ecosite du Bourgailh a initié cette démarche pour l'année 2013/2014.

Fort de succès rencontré, l'association souhaite continuer cette offre d'activités qui allie

découverte de la faune et de la flore dans un cadre de pleine nature. Au regard de cette première expérience, l'association souhaite créer un « Club Nature » pour l'année 2015. La forêt, la rivière, l'étang et le potager constitueront les différents milieux utilisés lors de ces séances en abordant des thématiques telles que la biodiversité, le jardin et ses pratiques, l'équilibre des éco-systèmes. Le site du Bourgailh sera le support de découverte. De janvier à décembre 2015, 34 séances de 3 heures seront organisées pour deux groupes d'enfants de 3 à 6 ans et de 7 à 12 ans.

Le Conseil Municipal :

- approuve la convention avec l'association Ecosite du Bourgailh relative à la création de son activité « Club Nature ».
- autorise Monsieur le Maire à la signer, ainsi que les différents documents nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat.

M. Jérémie LANDREAU ne prend pas part au vote.

### **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **aff n°DEL2014 427 : Contrat Enfance Jeunesse - Avenant avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde**

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et la Ville.

Portant sur la période 2011/2014, le contrat actuel permet un soutien aux offres d'accueils de mineurs, destinées aux enfants et aux jeunes, jusqu'à 17 ans révolus.

L'évolution du calendrier scolaire induite par la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a engendré une évolution de l'offre d'accueils de loisirs à destination des pessacais, le mercredi.

L'offre municipale s'est recentrée sur la demi-journée du mercredi après-midi avec un développement d'accueils de loisirs au sein des écoles maternelles. Seule l'offre associative propose aujourd'hui des places d'accueils sur l'ensemble de la journée.

L'inscription d'une structure dans le Contrat Enfance Jeunesse du territoire permet un financement au titre de la Prestation de Service Enfance Jeunesse.

Cet avenant permet d'inclure dans le Contrat Enfance Jeunesse actuel qui se termine au 31 décembre 2014, la création ou l'évolution du nombre de places dans les structures ALSH de la commune.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse

### **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Comme suite à la communication des deux synthèses sur les rapports d'information sur le prix et la qualité des services délégués à la CUB pour l'année 2013 portant d'une part sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et d'autre part sur l'eau potable et l'assainissement collectif et non collectif, **Monsieur le Maire** demande si certains souhaitent apporter des commentaires ou faire une intervention.

**Monsieur HAURIE** intervient : « Les rapports n'ont pas été transmis. Il était indiqué qu'ils étaient consultables mais il n'ont pas été transmis et nous ne les avons pas. »

**Monsieur le Maire** précise que ce sont des synthèses qui ont été transmises.

**Madame CURVALE** regrette, malgré tout, que des questions aussi fondamentales que l'eau et les déchets n'appellent aucune remarque du conseil municipal. Cela aurait permis de savoir ce que font les élus communautaires et qu'elle est leur vision.

**Monsieur le Maire** lui rappelle que le but n'est pas de refaire tous les débats faits en conseil communautaire. Un certain nombre de sujet sont suffisamment importants pour être abordés en conseil municipal, ces rapports sont seulement transmis sous formats de synthèse. Personne n'ayant souhaité faire de remarque, il en prend acte.

Puis l'ordre du jour étant achevé, **Monsieur le Maire** propose de passer aux deux questions orales déposées.

**Première question orale :**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame DUMONT** qui déclare : « *Malgré les propositions de réaliser le projet SAVE sans aucune contribution financière de la Ville de Pessac, vous souhaitez donc toujours y mettre un terme et priver ainsi la commune, la métropole et les habitants d'une destination de loisirs familial emblématique et créatrice d'emploi.*

*La Communauté Urbaine de Bordeaux avait délibéré en novembre 2013 pour ce projet, à une écrasante majorité, droite et gauche confondue, puisqu'il n'y avait qu'une voix contre, la vôtre. Ne souhaitant pas aller contre le souhait, même irrationnel, d'un maire, Alain JUPPE, Président de la CUB, a indiqué que, même si ce n'était « pas une décision consensuelle » la CUB ne pourrait réaliser ce projet sur un territoire qui ne le soutenait pas.*

*Dès lors, vous avez réaffirmé votre souhait de vendre le zoo, considérant qu'une ville, d'après vous, n'a pas vocation à gérer un zoo ( Lille, Lyon, Mulhouse, Amiens, Besançon, Montpellier ont pourtant des zoos en gestion publique)*

*Soulignons que le zoo de Bordeaux-Pessac est largement bénéficiaire, dégageant une rentabilité de plus de 130 000 € par an, sans aucune subvention et que cette rentabilité est en augmentation depuis que le zoo est passé sous maîtrise publique en 2009. N'oublions pas non plus qu'il génère de l'emploi direct et indirect, 11 salariés aujourd'hui. Compte tenu du succès de fréquentation de cette année, le zoo de Bordeaux-Pessac pourrait bien encore battre des records. Il est un vecteur d'image pour la ville, avec cette année en particulier l'opération Raptors et beaucoup d'autres événements qui le font connaître bien au-delà de notre région.*

*Pourquoi dès lors vendre un équipement rentable et populaire vecteur d'image, de rayonnement et donc d'attractivité, que toute collectivité souhaiterait détenir ?*

*Au-delà de cette question de bon sens, vous n'êtes pas sans savoir qu'un zoo est un équipement d'intérêt général qui remplit des missions au service de la population, des écoles, et de la préservation de la biodiversité. On ne peut décemment pas vendre un zoo n'importe comment sans savoir comment les engagements d'intérêt général seront servis et préservés. Quelle est donc la procédure transparente et quel est le cahier des charges que vous avez définis pour garantir que cet équipement auquel les pessacais sont attachés ne sera pas vendu au premier concurrent venu ?*

*Vous avez révoqué la direction mise en place en 2012 et vous avez installé à la direction du zoo de Bordeaux-Pessac les propriétaires du zoo de La Teste. Comment comptez-vous garantir au mieux la défense des intérêts de la ville en ayant installé aux manettes du zoo les personnes mêmes avec qui vous comptez négocier, décourageant par là-même tout autre professionnel intéressé ? Pour vendre le zoo, vous avez ainsi fait entrer le loup dans la bergerie !*

*Parce qu'il s'agit d'un équipement rentable, de l'avenir de 11 salariés et de leur famille, d'un équipement poursuivant des missions d'intérêt général, nous vous demandons que toute la transparence soit faite sur cette procédure. »*

**Monsieur le Maire** répond : « *Avant de répondre, je voudrais vous rappeler au règlement intérieur. A savoir, que lorsque vous transmettez une question orale, il serait bon que vous vous en teniez au texte que vous avez transmis, que vous n'en déformiez pas la teneur, que vous ne rajoutiez rien et que vous ne retranchiez rien.*

*Vous avez souhaité m'interroger une nouvelle fois sur le retrait de la Ville de Pessac du*

*Projet SAVE que vous ne vous êtes pas encore résolue à oublier.  
Contrairement à ce que vous avez dit, il n'y a pas que moi qui suis contre ce projet, il s'est trouvé en mars dernier 52 % des Pessacais pour voter clairement contre ce projet.  
Si je m'en tiens à votre raisonnement, les structures de loisirs à vocation touristique présentent une meilleure rentabilité lorsqu'elle sont de totale maîtrise publique.  
De mon avis la gestion d'un zoo est un métier bien spécifique et une activité économique à risque qu'il n'appartient pas à une collectivité de supporter.  
Le Zoo de Pessac qui a quand même reçu de fortes subventions pour les Raptors ne fait pas, vous en déplaît, exception.  
Sans revenir sur les péripéties qui ont conduit au projet SAVE, je rappellerai simplement le montage extrêmement original d'un syndicat mixte et d'une SEML à capitaux quasiment exclusivement publics qui n'avait d'autre but, vous le savez bien, que de dissimuler, assez mal, une volonté publique exclusive dans la naissance de ce projet en qui personne n'a réellement cru.  
Lorsque vous parlez de collusion entre la direction du zoo et les éventuels repreneurs, vous avez semblé t-il bien des scrupules.  
Vous n'aviez en effet pas les mêmes scrupules lorsque le Directeur général du zoo, lui même ancien propriétaire devait (et lui seul) remettre une offre pour le projet en DSP. On en connaît la suite, il est parti avec le produit de la vente du zoo, ne remettant aucune offre montrant de façon éclatante que lui, le professionnel, ne croyait pas à cette lubie des élus pessacais qui fort heureusement pour les contribuables restera au niveau de ces esprits rêveurs.  
Sur le fond, bien évidemment la cession du zoo fera l'objet d'une publicité et d'une mise en concurrence et donc rien ne présume de l'identité d'un éventuel repreneur.  
Le prix fort élevé acquitté en son temps par la collectivité pour acquérir le zoo autant que la transparence nous l'impose.  
J'ajoute qu'il n'a pas été procédé à une quelconque « révocation » du mandataire social de la société du zoo, et en dépit de ses prises de positions bien excessives. Monsieur DUPIN s'est vu proposer une prolongation de son contrat pour mener à bien les nouvelles consignes du Conseil d'Administration, prolongation qu'il a refusée après quelques jours de réflexion. »*

### **Seconde question orale :**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur DESPUJOLS** qui déclare : « Lors du dernier conseil municipal vous avez baissé l'aide apportée par la Ville à ATIS dans le secteur de l'économie sociale et solidaire de 40 % alors que cette structure permet de créer des emplois dans un des rares secteurs en croissance.

Récemment, nous avons pris connaissance de la fin de l'aide au transport qui au-delà des déplacements pour la pratique de l'éducation physique et sportive permettait d'accompagner les collégiens et lycéens pessacais dans des séjours linguistiques et culturels.

Accompagnement de nos jeunes, soutien à l'activité économique et l'emploi, nous pensions que nous avions affaire à l'essentiel. Nous pensions que ces missions entraient pleinement dans le cadre de ces compétences sur lesquelles vous jugez indispensables que la commune se recentre.

Par contre, malgré les baisses de dotations de l'État que vous ne cessez de rappeler et auxquelles vous vous réfèrerez sans doute dans votre réponse, le budget présente une hausse de 160 000 € du chapitre budgétaire dédié aux indemnités des élus du groupe majoritaire. 160 000 € de plus chaque année pendant encore 5 ans à la charge des Pessacais sur le budget communal. 800 000 € au total sur la mandature ! A défaut d'être essentiel, vous reconnaîtrez que cette hausse est tout du moins substantielle et que face à ces chiffres, nous ne sommes pas dans la simple polémique.

A l'aune des faits, il nous semble que nous pouvons voir dans vos choix politiques ce qui relève de l'essentiel et de l'accessoire.

*Ce Conseil Municipal nous donnait néanmoins l'occasion de vous demander de préciser à la lecture de ces quelques exemples, ce que vous entendez par missions essentielles de la Ville. »*

**Monsieur le Maire** répond : *« Si je comprend mal la thématique précise de votre question, je puis en revanche vous renvoyer au débat budgétaire que nous venons de tenir qui vous a très amplement précisé l'essentiel et l'accessoire.*

*Le chiffre de 160 000 €, en réalité 145 000 € déjà intégralement compensés par la baisse des frais de publications (108 000 €) et des dépenses improductives comme les fêtes et cérémonies pour un total de 198 000 €.*

*Concernant la subvention à ATIS, plus que réduite, elle a surtout été conditionnée. Je pense en effet que la conditionnalité et l'indexation valent toujours mieux que la subvention forfaitaire, bien trop souvent récurrente sans se poser les bons questionnements.*

*Je tiens à vous dire que même le PLIE des Sources, dont nous venons de fêter les 10 ans et dont les réussites sont remarquées de tous, le PLIE, donc, a révisé ses objectifs à la hausse pour tenir compte des difficultés économiques de plus en plus importantes et de la montée du chômage et donc de personnes à accompagner.*

*Sur le reste, je dois vous redire, que nous ne disposons pas de ressources suffisantes pour prendre en charge des sujets qui relèvent d'autres collectivités. Les transports des collégiens relèvent de la compétence du Conseil Général, les transports des lycéens du Conseil Régional.*

*Et je vous annonce que nous étudions la participation qui est obligatoire du Conseil Général et du Conseil Régional aux équipements sportifs dont les collèges et lycées bénéficient et qui sont intégralement payés par la ville. Nous sommes sans doute la seule commune à se substituer aux responsabilités financières des autres collectivités mais sans doute faut-il y voir le poids de l'histoire...*

*Je vous rappelle enfin, que ces transferts de charge se feront sans effet sur les bénéficiaires (collégiens et lycéens) puisque ce sont seulement les financeurs qui changeront... »*

**La séance est levée à 23h00.**